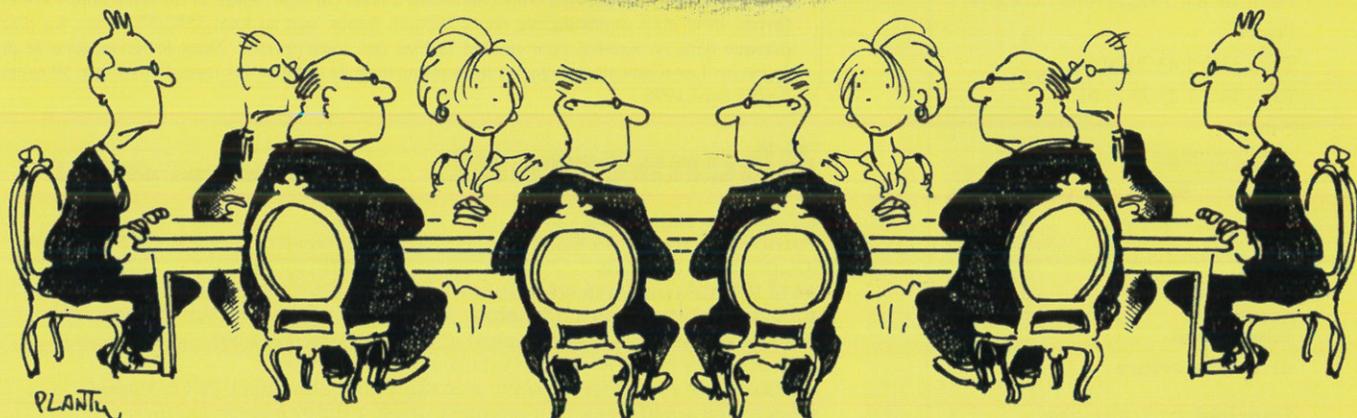


# inprecOR

## Europe Le retour des pactes sociaux



- **Homosexualités : pour l'égalité des droits !**
- **Haïti, Aristide sur les traces de Duvalier ?**
- **Philippines, fondation d'un nouveau parti**

## Union Européenne

*Pactes sociaux, le retour ?*

François Vercaemmen 3

## Belgique

*L'Euro d'abord*

Frank Slegers 4

## Italie

*Le Pacte de Noël*

Raffaello Rinzacci 6

## France

*Appareils syndicaux en mouvement*

Dominique Mezzi 9

*Lexique du syndicalisme français*

D. M. 10

## Union Européenne

*Appel International de Cologne*

document 14

*Les Euromarchés redémarrent*

(red.) 15

## DOSSIER Homosexualités

*Pour l'égalité des droits !*

[A. H./C. M./ P. D.] 16

*PAYS-BAS : Après le partenariat, le mariage ?*

Peter Drucker 17

*FRANCE : la peur du PACS*

Christophe Marcq 18

*Le partenariat aux ÉTATS-UNIS*

[P. D.] 18

*Couples homosexuels en BELGIQUE*

Anke Hintjens 21

*PORTUGAL : un nouveau mouvement*

Sergio Vitorino 22

## Notes de lecture

*Samovar, une nouvelle revue sur « l'Est »*

[J. M.] 24

*Le « communisme nouveau » est arrivé !*

Jean-Michel Krivine 24

*Le marxisme d'Ernest Mandel (G. Achcar et al., PUF)*

(red.) 24

## Haïti

*Aristide et René Préval jouent avec le feu*

Arthur Mahon 25

## Nouvelles du mouvement ouvrier et de l'Internationale

*Turquie, déclaration du CEI de la IVe Internationale après l'enlèvement d'A. Öcalan* document 29

*Sri Lanka, solidarité en défense de la démocratie*

(red.) 29

*Corée du Sud, emprisonnés pour leurs idées*

Michael Löwy 32

*Sri Lanka, disparition de May Wickramasuriya*

[J. M.] 32

## Néolibéralisme

*Banque mondiale et OCDE contre le monde du travail*

Éric Toussaint 30

## Philippines

*Fondation du Parti révolutionnaire des travailleurs — Philippines*

entretien 33

# Inprecor

Revue d'information et d'analyse publiée sous la responsabilité du Secrétariat unifié de la IV<sup>e</sup> Internationale.

Les articles ne représentent pas nécessairement le point de vue de la rédaction.

Éditée par la PÉCI Sarl au capital de 50 000 F, SIREN n° 391 857 562.

**Rédaction et administration :**  
PÉCI, BP 85, 75522 PARIS Cedex 11, France.

Tél. : 33/0 1 43 79 29 60

Fax : 33/0 1 43 79 29 61

e-mail :

100641.2324@compuserve.com

Rédacteur, directeur de publication,

gérant : Jan Malewski

Commission Paritaire n° 59117.

ISSN 1 0294-8516

## Conception

de la couverture : J. M.

**Imprimé** par Rotographie

2, rue Richard-Lenoir, 93106

Montreuil Cedex, France.

**Diffusé** dans les librairies par

DIF<sup>o</sup> POP<sup>o</sup> SARL, 21<sup>er</sup> rue Voltaire,

75011 PARIS, France.

Tél. : 01 40 24 21 31,

Fax : 01 43 72 15 77 ou 01 40 24 15 88

**UN FONDS POUR LA DIFFUSION D'INPRECOR AU SÉNÉGAL.** En avril 1998 nous avons décidé de constituer un fonds pour répondre à la demande de nos camarades du PADS, désireux de diffuser plus largement notre revue. En octobre nous rendions compte des premiers versements reçus (2954,86 francs). Depuis les dons continuent à nous parvenir. Entre la fin septembre 1998 et la mi-février 1999 nous avons encore reçus 2628,86 francs, soit au total 5582,72 francs. La place nous manque dans ce numéro pour publier la liste des souscripteurs. Nous le ferons dans le prochain *Inprecor*. Les fonds ainsi collectés nous permettent de financer les frais d'envoi de 50 exemplaires depuis avril 1998 !

# Abonnement

(11 numéros par an)

## ● France — DOM-TOM —

**Europe — Afrique du Nord**

190 FF (6 mois) 360 FF (1 an)

● **Autres destinations**

240 FF (6 mois) 460 FF (1 an)

● **PLI FERMÉ (toutes destinations)**

270 FF (6 mois) 520 FF (1 an)

● **Moins de 25 ans et chômeurs**

(120 FF, 6 mois)

● **Institutions** (lecteurs multiples)

(600 FF, 1 an)

● **Abonnement de soutien** (à partir de 400 FF, 1 an)

● **Découvrir *Inprecor*** (réservé aux nouveaux abonnés ; 75 FF, 3 mois)

● **Lecteurs solidaires** (abonnement offert à un(e) lecteur/lectrice)

Nom — Prénom : .....

Rue : .....

Commune/Code postal : .....

Ville : .....

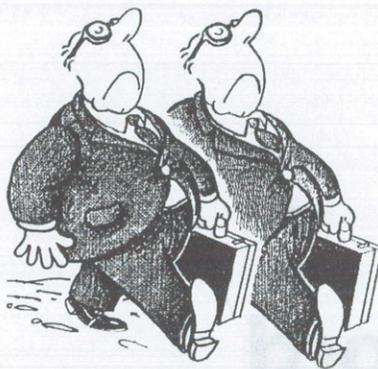
Pays : .....

Tél./Fax/Email : .....

● Chèques bancaires et chèques postaux libelles à l'ordre de « PÉCI », à adresser à PÉCI, BP 85, 75522 Paris CEDEX 11, France.

● Virements bancaires à « PÉCI », à adresser au Crédit au Nord, Agence Paris-Nation, 11 rue Jaucourt, 75012 Paris, France, compte n° 30076/02044/15718500200/94.

● Virements postaux à « PÉCI », CCP n° 3.900.41 N Paris. **Pour continuer *Inprecor* a besoin de votre soutien. Vous pouvez arrondir vers le haut le montant de votre de votre chèque ou de votre virement d'abonnement ! Vous pouvez aussi diffuser *Inprecor* autour de vous (rabais pour les commandes groupées !).**



# Pactes sociaux, le retour ?

par  
François Vercammen\*

En Belgique et en Italie, gouvernements, patrons et syndicats viennent de conclure des « pactes sociaux ». L'Allemagne, pays phare de l'UE, peine à y arriver. Paradoxalement : car ce fut le principal thème de la campagne électorale du SPD au printemps 1998, confirmé dans les urnes en septembre : *Bündnis für Arbeit* (Alliance pour l'emploi). La menace d'une grève générale des 4,2 millions de métallurgistes pour une forte hausse de salaire a retardé le mécanisme.

La tentation, de la part des patrons, de maîtriser le coût de la main d'œuvre et d'y associer étroitement les appareils syndicaux n'est pas nouvelle. L'immédiat après-guerre avait connu, dans le sillage de l'union nationale scellée dans la résistance, des pactes où les travailleurs furent carrément « invités » à abandonner leur revendications.

Dans les années 1950 et 1960, on parlait de « programmation sociale ». La situation avait radicalement changé. En fonction d'objectifs et de prévisions économiques (« programmation économique »), gouvernements et patrons essayaient de convaincre les bureaucraties syndicales d'y collaborer activement. D'un côté, sous l'égide de l'État, furent mobilisés des moyens financiers et des ressources matérielles pour soutenir la croissance économique avec des objectifs étalés sur cinq, dix ans. De l'autre, l'amélioration du niveau de vie et des conditions de travail en général devait dépendre de l'augmentation de la productivité. Comme ce fut une époque de forte croissance économique, le monde du travail y trouva son compte. L'autonomie syndicale fut déjà un enjeu, mais en général la vie contractuelle gardait ses marges de liberté.

Depuis, le contexte politique, économique et sociale a beaucoup changé. L'extraordinaire offensive dite « néolibérale » s'accompagnait d'un changement de tactique quant aux « rapports paritaires » : au lieu de solliciter la collaboration, moyennant quelques miettes, les patrons, soutenus par les gouvernements, repoussaient les syndicats en paralysant les mécanismes de concertation au sommet, en décentralisant au maximum les conventions collectives, empêchant l'activité syndicale au sein des entreprises, et même en brisant carrément des syndicats (cf. Thatcher).

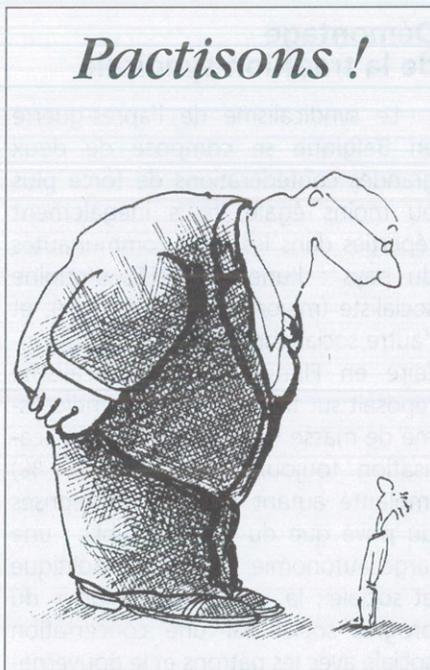
te : les bureaucraties syndicales y ont une responsabilité écrasante. Ce n'est pas un hasard si c'est précisément dans ces deux pays que viennent de se conclure des pactes sociaux en bonne et due forme. En Allemagne, Kohl pouvait même se permettre de repousser une offre de service de l'IG Metal pour conclure... un pacte pour l'emploi.

Dans l'ensemble de l'UE, les sommets de l'appareil syndical avaient décidé de « fermer les yeux » devant cette offensive patronale dans les entreprises et, selon les pays, de collaborer activement au démantèlement de l'État providence. Ainsi, les syndicats hollandais n'ont jamais manqué à l'appel...

Tous s'accrochaient à la perspective de l'Union européenne : l'euro devant ouvrir la voie vers l'Europe sociale... C'est ainsi qu'ils justifiaient, et justifient encore, l'abandon de toute autonomie revendicative et d'action.

On peut se demander pourquoi le thème des pactes sociaux revient, dans la mesure où cela implique une relance de concertation sociale et donc une sorte de relégitimation du rôle des syndicats. Trois raisons jouent un rôle important.

D'abord, les sommets bureaucratiques des syndicats ont partout, sans exception et sans faille, montré leur fiabilité sur la priorité des priorités : l'euro, et la réalisation des critères de convergence (le déficit budgétaire des États limité à 3 % du PIB), même s'ils ont « protesté » contre le pacte de stabilité qui aggrave encore ce critère à 1 % maximum. Mais, patrons et gouvernements peuvent se dire qu'ils ne sont pas à l'abri d'un accident de parcours et qu'ils pourraient avoir besoin d'aide... Le mouvement de novembre-décembre 1995 contre les



Derrière ce changement se cachait la tentative de fragmenter les statuts de la main d'œuvre et de flexibiliser l'organisation du travail. La riposte ne fut pas à la hauteur. Certes en Belgique (entre 1979-87, ensuite en 1992) et en Italie (entre 1992-1994), des luttes puissantes et généralisées eurent lieu avec une forte participation du secteur privé. Elles se concluaient par une défaite importan-

\* François Vercammen est membre du Secrétariat unifié de la IV<sup>e</sup> Internationale.

## Le retour des pactes sociaux ?

plans antisociaux du gouvernement Juppé en France est là pour le leur rappeler.

Ensuite, un ralentissement, voire une récession économique exacerbera certainement les tensions sociales et politiques, avec d'autres imprévus...

Finalement, il y a une raison plus structurelle, voire institutionnelle, directement liée à l'UE. En schématisant : le pacte de stabilité budgétaire appelle « logiquement » un pacte de stabilité sociale.

L'Union monétaire a installé une forte rigidité sur le plan du budget de l'État, de l'inflation des prix et du taux d'intérêt (le taux de change entre monnaies européennes ayant disparu avec l'euro). Du coup, c'est le travail qui est en point de mire et lui seul. Cela pousse évidemment à reporter tous les chocs « asymétriques », tous les ajustements structurels, tous les effets du dumping social entre pays-membres de l'UE sur le monde du travail. Ici, la flexibilité devrait jouer à fond. Mais cela comporte des risques. Or, si la politique du budget, des prix, de la monnaie est en réalité dans les mains de l'UE, les gouvernements nationaux restent en charge de la « maîtrise de la lutte des classes ».

L'idée du pacte social a commencé par circuler dès que le principe du pacte stabilité fut approuvé à Dublin en novembre 1996. Après l'avoir approuvé définitivement à Amsterdam en juin 1997 et annexé au Traité, ce dernier ouvre la possibilité d'une coordination des politiques de l'emploi : chaque année, chaque gouvernement de l'UE soumet à ses pairs « son » plan d'emploi (après avoir obtenu l'avis de la Commission). Ce plan est étroitement corseté par les critères de Maastricht, par le pacte de stabilité et par les normes du chapitre sur l'emploi introduit dans le traité d'Amsterdam.

Dans le contexte politique et économique qui s'annonce pour 1999-2000 cela pourrait s'avérer un cocktail explosif. Les pactes sociaux qui viennent de se conclure en Belgique et en Italie, répondent précisément à cela, en réconfortant le rôle des sommets syndicaux qui s'engagent à être des agents actifs de la stabilité sociale.

18 février 1999.

# Belgique : L'Euro d'abord

par  
Frank Slegers\*

**F**in 1998, syndicats et patrons belges ont signé un nouvel accord interprofessionnel. Cet accord constitue le cadre pour toutes les conventions collectives de travail du secteur privé pour la période 1999-2000. Il achève le tournant que les directions syndicales avaient entamé depuis 1993, lorsqu'une grève générale « totale » de 24 heures ne parvint pas à empêcher le « Plan global » très anti-social du gouvernement de l'époque.

## Démontage de la tradition syndicale

Le syndicalisme de l'après-guerre en Belgique se compose de deux grandes confédérations de force plus ou moins égale, mais inégalement réparties dans les deux communautés du pays : l'une, la FGTB, d'origine socialiste (majoritaire en Wallonie), et l'autre social-chrétienne (CSC), majoritaire en Flandres. Ce syndicalisme reposait sur trois piliers : un syndicalisme de masse (taux moyen de syndicalisation toujours autour de 65 %) implanté autant dans les entreprises du privé que du secteur public ; une large autonomie dans la vie politique et sociale ; la « co-organisation » du progrès social par une concertation sociale avec les patrons et le gouvernement, qui se donne les moyens par de fortes mobilisations-pressions des travailleurs et par des relais politiques (respectivement le parti social-démocrate et l'aile ouvrière du Parti démocrate-chrétien).

La vague néolibérale avait commencé par miner ce mécanisme solidement ancré. La mise en place de l'UE, avec en particulier les critères de Maastricht, a été un alibi efficace pour imposer un carcan aux finances publiques et, partant, à l'action reven-

dicative dans le secteur public ; une norme salariale (calculée sur la compétitivité comparée avec « nos » principaux partenaires commerciaux dans l'UE) encadre désormais l'action syndicale dans le secteur privé. Et puis il y a l'UE qui impose « malheureusement » les dérégulations et les privatisations...

L'accord interprofessionnel qui vient d'être conclu, aggrave ces développements : le sommet « interprofessionnel » des deux Confédérations s'engage très explicitement à jouer le rôle de force motrice pour déconstruire l'autonomie revendicative du syndicalisme. Cela renverse à son tour les rapports internes aux syndicats. Ainsi, la traditionnelle pression à la hausse des revendications qui partait de la base militante dans les entreprises et les branches vers le sommet des Centrales et vers « l'interprofessionnel » est aujourd'hui renversée.

## Accord interprofessionnel

L'accord interprofessionnel 1999-2000 comporte quatre points importants :

❶ il intègre très explicitement la norme salariale sanctionnée par une loi, qui empêche que les coûts salariaux (sous forme d'augmentations directes, réductions du temps de travail, congés...) ne peuvent dépasser les coûts salariaux moyens de l'Allemagne, la France et les Pays-Bas. En l'acceptant, la direction de la FGTB viole ouvertement les décisions de son dernier congrès de décembre 1997, ainsi que « l'accord de Doorn » - d'après le lieu où les syndicats hollandais, allemands, français et belges s'étaient mis d'accord pour partir, à

\* Frank Slegers est rédacteur de la revue *De Internationale*, publiée en commun par le POS/SAP (Parti ouvrier socialiste) de Belgique et le SAP des Pays Bas, respectivement sections belge et hollandaise de la IVE Internationale.

l'occasion des négociations salariales, d'une marge égale à la somme du taux d'inflation et de l'augmentation de la productivité ;

② il se situe explicitement à l'intérieur des « recommandations » européennes de la lutte contre le chômage où il n'est plus question de réduction générale du temps de travail et d'investissements dans les besoins sociaux afin de créer des emplois valables et socialement utiles ;

③ il n'impose aux patrons aucune condition contraignante en échange de la diminution des charges patronales sur la sécurité sociale (3 milliards FRF par an) ;

④ désormais l'idée est admise que la cause du chômage est le niveau élevé des salaires. Ainsi, si dans une branche donnée le niveau de l'emploi n'atteint pas le résultat escompté, on procédera à un examen de la convention collective de travail de la branche. Si elle comporte suffisamment d'efforts en terme de formation du personnel et, tenez-vous bien,

n'a pas concédé des augmentations de salaires trop élevées, alors les patrons peuvent tout de suite réduire leur charges (leur « cotisation » à la « Sécu »), quelque soit le niveau du chômage...

## Stabilité

Comment un tel accord a-t-il pu s'imposer ? Il faut sans doute commencer par poser la question : pourquoi le régime politique dont fait partie la bureaucratie syndicale centrale, voulait-il à tout prix qu'un tel accord soit conclu ?

Il y a à cela trois raisons importantes. D'abord on se trouvait à la veille de l'introduction de l'euro (décembre 1998). La première période sera sans doute une des plus périlleuses. D'où ce besoin de stabilité, qui n'est pas le trait dominant en Belgique aujourd'hui : crise des finances publiques, « crise blanche » qui a délégitimé toutes les institutions de l'État (« l'affaire Dutroux »), crise communautaire rampante... La signature de l'accord interprofessionnel garantit au minimum que le sommet syndical fera tout ce qui est en son

pouvoir pour calmer le jeu sur le plan social.

Deuxièmement, la signature de l'accord maintient en état le modèle de concertation, ce qui garantit à l'appareil interprofessionnel central sa place dans les organes de concertation sociale. En effet, ces dernières années furent le théâtre de multiples frictions entre le gouvernement de centre-gauche (avec forte participation social-démocrate) et les syndicats quant à la délimitation de leurs prérogatives respectives. En signant l'accord, la bureaucratie syndicale nationale marque un point. La bourgeoisie belge dont on sait l'expérience centenaire dans la gestion de la conflictualité



sociale, communautaire et « philosophique-religieuse », a une fois encore montré son habileté à jouer sur les stabilisateurs.

Troisièmement, tout cela importe d'autant plus que la Belgique se trouva, le 13 juin 1999, à la veille de « la mère de toutes les élections » : renouvellement du Parlement européen, du parlement fédéral, et des parlements régionaux-communautaires. Ce sont des élections à haut risque. Il se pourrait qu'en sortent des majorités politiques « asymétriques » en Wallonie et en Flandres, ce qui rendrait la formation du gouvernement fédéral (belge) très difficile ; un blocage institutionnel en Région bruxelloise par une percée de l'extrême-droite dans le secteur flamand de la capitale ; et, sur le plan national, une déstabilisation incontrôlable de la coalition social-démocrate/démo-chrétienne, autour du premier ministre Dehaene, qui avait réussi à prendre tous les obstacles du genre, les dix dernières années... En plus, toute de suite après les élections s'ouvrira une nouvelle négociation entre les deux communautés (wallonne/françophone et flamande) qui devrait déboucher sur une nouvelle révision de la

Constitution, avec toutes les surenchères à la clé. En signant l'accord interprofessionnel le sommet syndical essaye de préparer le terrain pour prolonger la coalition actuelle sur le plan fédéral.

## Les Syndicats de branche

Mais on doit poser la question de la réussite de l'accord interprofessionnel d'un autre point de vue. Pourquoi les sommets interprofessionnels des syndicats ont-ils réussi à imposer l'accord aux syndicats de branches professionnelles ?

L'accord renforce incontestablement le pouvoir du sommet interprofessionnel sur l'ensemble de la structure syndicale. Car il réussit, pour la première fois dans son histoire (au moins dans la FGTB), à imposer un carcan à l'activité revendicative des directions syndicales de branches (textile, métallurgie, employés du privé, chimie...). Le sommet interprofessionnel veillera, de concert avec le patronat, sur le contenu des conventions collectives de travail qu'en principe seuls les appareils syndicaux des branches sont en droit de conclure.

Cela a marché parce que l'accord répond aussi aux souhaits des dirigeants des syndicats. S'il accorde aux patrons une réduction de leurs charges sociales, il garantit également l'avenir des appareils syndicaux de branches. Il impose, en effet, aux patrons de financer la formation professionnelle : cet argent devra huiler les rapports sociaux dans les branches....

De plus, le gouvernement rétablit aussi la « liberté de négociation » entre patrons et syndicats (c'est-à-dire sans l'intervention du gouvernement qui tranchait en cas d'impasse). Cette question avait irrité les appareils syndicaux. Le soulagement est, à première vue, étonnant. Cet accord n'impose-t-il pas une norme salariale par le biais d'une loi, limitant dramatiquement la liberté de négociation dans les branches et les entreprises ?

En réalité les syndicats de branches sont contents que la menace permanente d'une intervention gouvernementale, qui pesait sur les conventions collectives de travail des secteurs, ait disparu. Ils ont regagné une certaine liberté pour négocier. Il suffit de lire la presse syndicale pour comprendre ce qu'ils comptent en faire : donner la

## Le retour des pactes sociaux ?

priorité aux salaires en utilisant au maximum la marge salariale limitée, et mettre fin à « la priorité à l'emploi » qui leur imposait des « plans d'entreprise » très rigides. Car, au niveau de l'entreprise, on sait que l'austérité salariale a été très réelle toutes ces années-là, alors que les embauches étaient plutôt virtuelles, au mieux très marginales. Les travailleurs/euses en ont marre de céder sur le plan des salaires, car la dure expérience leur a enseigné que l'embauche ne suivait pas ; par contre, la pression et le stress dans le travail augmentaient sans cesse.

Ce n'est pas dû au hasard si les secteurs de gauche du mouvement syndical (les syndicats des employés du privé à la FGTB et la CSC, la FGTB de la Région bruxelloise) qui avaient pris au sérieux la lutte pour l'emploi et qui ont œuvré pour une mobilisation générale pour la réduction radicale du temps de travail, étaient aussi en pointe pour s'opposer à la conclusion de cet accord interprofessionnel. En revanche les secteurs syndicaux qui avaient toujours été en faveur d'une réduction de travail « à la mesure des entreprises » sous la forme de la flexibilisation du travail, ont approuvé cet accord. Ce qu'ils ont en vue, c'est de redorer leur blason aux yeux de leur base en obtenant une augmentation (minimale) du pouvoir d'achat.

### Sentiment d'impuissance

Un autre facteur important a certainement joué un rôle dans l'approbation de cet accord : le sentiment massif d'impuissance politique qui s'est emparé des syndicalistes, depuis l'échec, en 1993, de la lutte contre le « Plan global ». Démoralisation et cynisme se développent. Le rapport de forces se dégrade, l'organisation s'affaiblit. Le problème des cotisations des membres et donc des ressources s'affirme. A un autre niveau, la marginalisation de la FGTB, « trop à gauche », s'accroît au sein de la Confédération Européenne des Syndicats (CES). Alors, au lieu de prendre des risques et puisqu'il n'y a pas d'alternative, on préfère le repli : sur l'entreprise, sur le secteur ou la région, et... on se débrouille. Entre-temps, la signature de l'accord interprofessionnel garantit la place des syndicats dans les rouages de la société et des institutions. Au moins provisoirement... espère-t-on. ■

# Italie : Le Pacte de Noël

par  
Raffaello Renzacci\*

Le Pacte de Noël qui a été signé le 22 décembre 1998 entre partenaires sociaux sous l'égide du gouvernement D'Alema (PDS), constitue un nouveau recul pour les conditions de vie du monde du travail. Et cela n'est pas peu dire : car entre 1993 et



aujourd'hui, l'Italie a été parmi les membres de l'Union Européenne (UE) en pointe pour démanteler l'État providence.

### Le tournant de juillet 1993

Le « Pacte » commence à rendre un hommage appuyé à l'accord du 23 juillet 1993 qui aurait sauvé l'Italie (1), en lui permettant de réaliser au moins un des critères de Maastricht et « d'entrer en Europe » : « La responsabilité des comportements des acteurs dérivée du protocole s'est révélée une condition essentielle pour garantir la modernisation du pays et le passage vers une condition économique qui met l'Italie aujourd'hui en meilleure position de compétitivité dans le défi de la globalisation en garantissant le maintien des conditions sociales adéquates. »

En effet, ils ont raison d'en être fiers : il n'y a sans doute aucun autre

pays de l'UE (sauf la Grèce) au monde où la classe dominante est arrivée en si peu d'années à « redimensionner » aussi fortement l'État social, à privatiser le marché du travail, à créer près de 3 millions de chômeurs, à baisser le revenu des travailleurs/euses, à vendre au rabais tout le patrimoine économique et stratégique public. Si cela s'est fait sans rencontrer de réactions sociales significatives, le mérite principal en revient aux directions des grandes confédérations syndicales. On comprend les représentants du gouvernement et du patronat qui ne cessent de flatter leur « sens fort de responsabilités ».

Toutes les mesures économiques et sociales néolibérales des gouvernements qui se sont succédés à partir du début des années 90, ont été plus ou moins formellement concoctées avec CGIL, CISL et UIL. La seule exception a été le gouvernement Berlusconi. Son « bonapartisme » sur le plan politique le portait à contourner les bureaucraties syndicales. En quelques semaines, la montée intempestive vers la grève générale, en novembre et décembre 1994, menaçait de renverser ce gouvernement. Là encore, les appareils syndicaux s'interposaient, négociant un passage à froid vers un gouvernement moins agressif. Ceci étant dit, sur le fond, la politique antisociale que Berlusconi impulsait ne se différenciait pas substantiellement des gouvernements précédents et de ses successeurs.

Parmi les succès de l'Accord du 23 juillet 1993 que la bourgeoisie a reconnu on doit mentionner « l'objectif de contention de l'inflation et de

\* Raffaello Renzacci est secrétaire de la CGIL du Piémont et membre du Parti de la Refondation Communiste.

1. L'accord de juillet 1993, signé par le gouvernement, les syndicats et les entrepreneurs, redéfinissait la portée des différents types de contrats. Le Pacte qui vient d'être conclu, continue à se situer dans ce cadre.

contrôle du déficit public en respectant les critères de convergence déterminés par la participation à l'Union Économique et Monétaire Européenne ». Mais qu'est devenue par contre la principale justification syndicale de cet accord, à savoir le maintien du pouvoir d'achat des salaires ? Celui-ci a baissé. Entre 1993 et 1997 les rétributions moyennes obtenues par les conventions collectives ont reculé de 2,8 % et entre 1992 et 1996 le poids des revenus du travail dans le PIB a baissé de 5,5 %. Sur le plan de l'emploi, le document de Noël doit reconnaître la faillite en

selon lequel ce sont les entreprises — les grandes comme les petites ou moyennes, les commerciales comme les artisanales — qui constituent le "moteur" de l'emploi. En fait, c'est depuis 1983, avec le soi-disant accord Scotti, que des mesures sont prises réduisant le coût du travail sous prétexte de favoriser la croissance et l'emploi. Résultat final : croissance simultanée des profits et du chômage.

Le pacte du 22 décembre comporte quelque chose de plus : une véritable prosternation du gouvernement et des syndicats devant les entreprises.

Il y a évidemment un rappel des mesures déjà en vogue telles que les différentes réductions d'impôts pour favoriser les embauches, les nouvelles activités dans les zones en détresse etc. Il y a aussi, ce qui était inséré dans la loi budgétaire, à savoir « la réduction graduelle des prélèvements sur les bénéfices de 37 à 27 % en dix ans... », « une rapide réduction de l'incidence moyenne effective de l'IRPEF [impôt sur le revenu] d'environ un pour cent par an », « la réduction de la charge sociale compensée par la fiscalité générale de fonctions qui regardent la citoyenneté sociale ». Ainsi, ces cadeaux aux patrons ne sont même plus liés à des engagements de façade pour l'emploi, comme Ciampi, le ministre du budget, l'avait initialement proposé. Chose aggravante, la réduction des charges sociales, qui ne sont pas des impôts mais constituent le salaire indirect, ne retournent pas dans les poches des travailleurs mais vont dans celles des patrons. Après ce seront les travailleurs qui auront à payer une deuxième fois les prestations sociales auxquelles ils avaient déjà destiné une part de leur salaire.

Les engagements en matière de formation sont présentés comme le grand résultat stratégique du syndicat : l'obligation de la formation jusqu'à 18 ans, la formation continue, les crédits pour la formation, etc. La voie empruntée est celle de la privatisation progressive de la formation professionnelle, qui finira par être gérée par les entreprises, tandis que l'on tente en même temps l'introduction de nouvelles formes de flexibilité et de précarisation du travail. La modification de la loi sur l'apprentissage

que le gouvernement est en train de préparer, devra permettre l'utilisation diffuse de l'apprentissage comme première forme d'accès des jeunes au monde du travail. Mais pour permettre que les apprentis puissent être employés massivement sur les chaînes de montage de la Fiat, il faut que l'on enlève de la loi, en échange d'un peu de formation certifiée, toutes les formules qui interdisent encore que les apprentis soient utilisés dans les productions répétitives, dans les travaux pénibles, pendant les heures supplémentaires.

« Concertez, concertez ! »

La négociation du Pacte de Noël a révélé une dimension politique dont l'ampleur a surpris : la concertation sociale, son rôle et ses formes.

Premier élément : la concertation semble devenir un modèle de société et certains parlent déjà de « démocratie concertative ». On n'est pas avare de prétentions : la concertation italienne serait un modèle à exporter au niveau international. Une attitude homogène de la part de l'Union Européenne face aux problèmes de l'emploi faciliterait certainement et à bon compte une maîtrise des coûts de la main d'œuvre et des conditions de travail en général. On pourrait saisir l'occasion pour suggérer aux sociaux-démocrates la modernisation de l'ap-



la matière. Mais que les travailleurs et les chômeurs se rassurent : ce qui n'a pas été réalisé jusqu'ici le sera — à en croire ses thuriféraires — avec le nouveau pacte.

Le contenu social du pacte

Cette promesse est vaine. Car elle est basée sur les mêmes fondements d'analyse que les années précédentes : la création de nouveaux emplois se ferait « seulement en présence de saines politiques macro-économiques qui permettent une croissance sans inflation... ». La politique néolibérale s'en trouve renforcée.

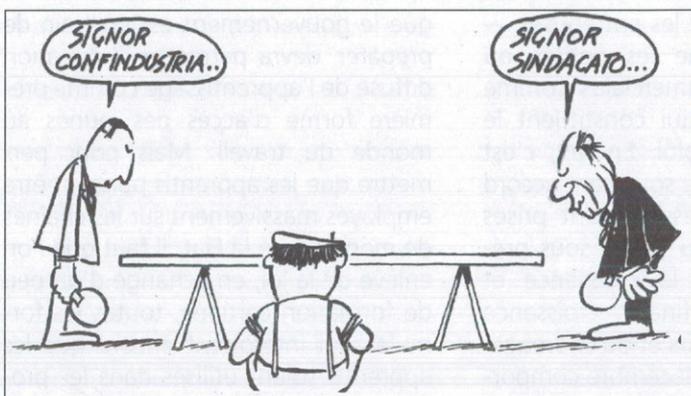
Car pour les "concertateurs-en-chef" il serait "inflationniste" d'approuver la loi sur la réduction du temps de travail, d'augmenter les salaires, de relancer les dépenses publiques. L'unique politique non-inflationniste consisterait à transférer, à nouveau, des milliards, provenant du budget de l'État ou des travailleurs, vers les entreprises. Une fois de plus, les organisations syndicales (comme les associations patronales) partagent l'avis du gouvernement,



pel du Manifeste Communiste en « Prolétaires de tous les pays de l'UE, concertez-vous avec vos patrons et vos gouvernements ! »

Deuxième aspect : la concertation ne restera pas confinée à Rome ou à Bruxelles : « La concertation doit être étendue et intéresser plus directement les régions, les provinces et les

## Le retour des pactes sociaux ?



municipalités...» et « il faudra faire concorder les formes et les manières de la participation des institutions régionales et locales à la concertation nationale et à la mise en œuvre du pacte au niveau local. » On concertera partout, de la montagne à la mer, des Alpes aux Apennins, à tous les coins de rue, sur les paliers, dans les jardins publics. Concertez, concertez et concertez encore !

Troisième aspect : cette volonté de concertation tout azimut révèle une tentative des patrons, appuyée spectaculairement par le gouvernement de centre-gauche de D'Alema, de diminuer dramatiquement le poids des syndicats, jugé encore trop fort. C'est un véritable grand chœur qui fut convié à la discussion et qui a signé ce pacte de Noël : 32 organisations. Outre les centrales syndicales (CGIL, CISL, UIL) et patronale

2. La convention nationale des différentes catégories a une durée de 4 ans pour les normes de travail et de 2 ans pour les salaires. Le coût global du renouvellement des contrats ne peut dépasser le taux d'inflation. Les accords d'entreprises ne sont pas obligatoires. De toute façon, ils ne peuvent traiter des matières déjà décidées par la convention nationale. Les salaires dépendent de la "santé" de l'entreprise : la productivité, la qualité de la production, les bénéfices, etc. Si l'entreprise réalise ses objectifs "programmés", les travailleurs reçoivent une prime annuelle sur la base du bilan d'entreprise qui est notoirement "arrangé". Sinon ils ne perçoivent rien.

3. La plate-forme pour le renouvellement de la convention nationale des métallurgistes du 31 décembre 1998, a été élaborée comme les conventions des autres catégories de travailleurs, en respectant les règles de l'accord de juillet 1993. Plus particulièrement, la revendication salariale de 80 000 Lires brutes (environ 40 000 nettes) mensuelles sur deux ans, représente une augmentation de 1,5%. Pour les métallurgistes italiens, la durée moyenne de la semaine de travail effectif est de 45 heures (selon les statistiques officielles).

(Confindustria), cette fois-ci il y avait aussi toute la flopée d'associations patronales corporatives. Le calcul politique fut manifeste : le jour d'ouverture des négociations les chefs syndicaux de la CGIL,

CISL et UIL, arrivant légèrement en retard, n'ont plus trouvé de chaise à la table des négociations et devaient écouter, debout et humiliés, l'exposé introductif de D'Alema !

Diminuer leur poids et encadrer leur indépendance, voilà le but. On ne sera pas étonné d'apprendre que c'est la mise en question du droit de grève qui est derrière cela. Ainsi, tout doit être concerté et notamment « dans le champ des services d'utilité public, moyennant la création des lieux de confrontation, de règles et d'institutions spécifiques, notamment là où on assiste à une conflictualité élevée ». Avant d'entrer en grève faudra-t-il désormais demander la permission ?

On touche l'apogée de la concertation à propos de la procédure d'élaboration des lois qui concernent le monde du travail. En cette matière les patrons et les syndicats se rencontreront et définiront leur propre proposition de loi ; ensuite, une fois vérifiée la cohérence de la proposition avec le pacte social, le gouvernement s'engagera à la faire approuver par le Parlement. Au fond on ratifie que les seuls sujets autorisés à construire des propositions en matière de l'emploi seront Confindustria et CGIL, CISL, UIL.

### Les niveaux de la négociation

La grande dispute sur les niveaux de négociation a été résolue par le nouveau texte en quelques lignes : « Le gouvernement et les parties sociales confirment la structure des conventions prévue par le protocole du 23 juillet 1993 ».

Le maintien des deux niveaux de négociation a été présenté, surtout par la CGIL, comme un grand résultat. Mais est-ce vraiment ainsi ? Combien de travailleurs ont participé au négocia-

tiations d'entreprise ? Environ 30 %, estime-t-on. Mettant de côté la qualité de cette négociation, reste le fait que 70 % des travailleurs italiens n'ont pas deux niveaux de négociations, ils n'en ont qu'un seul, le national, qui n'arrive même pas à maintenir leur pouvoir d'achat.

### Loi sur la représentation des travailleurs

Quelqu'un pourrait remarquer qu'on a au moins empêché le démantèlement de la convention nationale du travail (2). Mais est-ce vraiment le cas ? Le fait d'avoir lié en 1993 les revendications salariales et le coût global du renouvellement des conventions au niveau d'inflation, a progressivement vidé de leur contenu les conventions nationales. Approuver des plates-formes avec des revendications salariales échelonnées de 80 000 liras brutes et rien d'autre, comme dans le cas des métallos (3), suffit pour transformer le renouvellement de la convention en un simple simulacre. Mais il devient impossible d'imaginer qu'à l'intérieur de ces règles, avec une inflation décroissante, avec l'introduction d'une référence à l'inflation moyenne des pays de l'Euro, on puisse présenter des plates-formes nationales avec un coût global entre 20 000 et 30 000 liras en deux ans. Contrairement à ce que l'on dit, c'est justement la confirmation des mécanismes du 23 juillet 1993 qui remet en question la négociation, et notamment celle de la convention nationale du travail.

La CGIL a empêché que la question de la loi sur la représentation sur les lieux de travail devienne un thème de la négociation, comme l'aurait souhaité la Confindustria (l'association du grand patronat). Mais derrière les victoires formelles, on a dans les faits concédé au gouvernement de





# Appareils syndicaux en mouvement

par  
Dominique Mezzi\*

présenter un amendement à la loi approuvée par la commission parlementaire. Il tend à mettre en question la qualité des délégués élus par les travailleurs pour négocier dans l'entreprise. Si les informations sont correctes, le gouvernement proposera d'attribuer le droit de signer des accords d'entreprise aux seuls délégués d'entreprise élus sur les listes des organisations syndicales signataires des conventions nationales.

Si cette orientation passe, quel sera le rôle des délégués élus, alors que les conventions nationales auront déjà délimité les thèmes à aborder au second niveau de la négociation, après que les négociations sur le plan local auront déjà réglé d'autres aspects (par exemple les formes d'embauche) et que les appareils des organisations syndicales auront déjà décidé de leur position ?

Le nouveau cadre qui émerge à travers le Pacte de Noël est, comme l'a titré la revue de la CGIL *Rassegna Sindicale*, particulièrement difficile : la gravité stratégique de l'orientation concédée heurtera la conscience et l'intérêt des travailleurs. Au moment où il faudrait construire la plus large opposition sur les lieux de travail, prévalent l'apathie et le désintérêt. Il faudra repenser rapidement les formes et les objectifs revendicatifs permettant, dans un avenir rapproché, à des couches croissantes de travailleurs de rompre la camisole de force de la concertation par de nouvelles expériences de lutte. ■

Nous avons déjà noté à plusieurs reprises le paradoxe syndical français: le plus bas taux de syndicalisation des pays capitalistes développés (9%), le plus grand taux de morcellement (5 confédérations, plus 3 regroupements interprofessionnels), et en même temps la grande mobilisation de décembre 1995, avec l'écho européen que l'on sait. Depuis trois ans, la secousse de 1995 continue à ébranler le paysage social et politique. Mais les grands appareils syndicaux (CFDT et CGT) commencent des "rapprochements" pour répondre à la crise syndicale récurrente. Jusqu'où cela ira-t-il et quels en sont les conséquences pour le syndicalisme de lutte?

## Deux congrès

La Confédération française démocratique du travail (CFDT) et la Confédération générale du travail (CGT), viennent d'achever leurs deux congrès à quelques semaines de distance, début décembre 1998 pour la CFDT, début février 1999 pour la CGT. Le choix des dates n'était sûrement pas un hasard. Le congrès CFDT a accueilli Bernard Thibault, qui vient d'être élu secrétaire général de la CGT; et celui de la CGT a accueilli Nicole Notat (sous le slogan de 1995 : "Tous ensemble!", destiné à couvrir les sifflements, finalement très faibles, des délégués qui refusent la nouvelle politique), réélue secrétaire générale de la CFDT après avoir battu politiquement (73% de mandats se sont portés positivement sur son bilan) le courant oppositionnel baptisé "Tous

ensemble" depuis le printemps 1996.

Ce chassé-croisé des secrétaires généraux et des slogans est symptomatique des évolutions actuelles. Depuis en effet le printemps 1998, les deux directions CGT et CFDT ont entamé des discussions, d'abord discrètes, puis officielles, notamment sous la forme d'un groupe de travail chargé de comparer les documents de préparation des congrès respectifs. C'est à l'occasion de la mise en place médiatisée de ce groupe de travail que les syndiqués de base CGT ont découvert cette sorte de *deal* entre les directions. Ce qui a provoqué une forte émotion, puisque la direction CFDT s'est distinguée par son absence des deux grands mouvements sociaux de l'hiver 1995 et de l'hiver 1997 (chômeurs), d'autres luttes importantes (routiers) étant animées par les syndicats oppositionnels à la direction Notat. Par la suite, le "rapprochement", terme auquel la direction CGT donne l'une des significations du dictionnaire ("mettre en parallèle des idées pour les comparer"), a pris aussi la forme de signature commune d'accords d'entreprises ou de branches résultant de l'application de la loi "d'incitation" aux 35h. L'accord le plus connu est celui signé dans la branche du textile par tous les syndicats, et que la CGT et la CFDT présentent comme très progressiste par rapport à l'accord provocateur de la métallurgie (non signé par CGT et CFDT). Le patronat, lui, juge les deux textes très proches.

Alors que l'opposition *Tous ensemble* de la CFDT (27% au 44<sup>ème</sup>

\* Dominique Mezzi est rédacteur de *Rouge*, hebdomadaire de la Ligue communiste révolutionnaire

congrès de décembre 1998) se retrouvait coincée entre les deux directions en mouvement l'une vers l'autre, alors que les syndicats non confédérés issus des expulsions bureaucratiques de la fin des années 1980 (SUD PTT fête son dixième anniversaire en ce moment, avec 12000 adhérents) et du début des années 1990 (la Fédération syndicale unitaire- FSU- née en 1993 dans l'Education nationale, approche les 200 000 adhérents) ont le sentiment d'être isolés par les grandes manœuvres confédérales, il faut s'interroger sur les raisons profondes qui poussent la CGT à prendre l'initiative du pas en avant, et la direction CFDT à l'accepter.

### L'Europe syndicale et le "cas" français

Les premières raisons sont d'ordre institutionnel et politique.

La CGT demande depuis 1974 à adhérer à la Confédération européenne des syndicats (CES), qui regroupe quasiment tous les syndicats de l'Union européenne et au-delà. Jusqu'à la chute des Pays de l'est, le refus était systématique, venant notamment des syndicats français déjà membres de la CES (CFDT, Force ouvrière-FO-, CFTC), et pour des raisons idéologiques : pas de syndicat "communiste" à la CES ! La CGT était accusée de ne pas avoir fait son auto-critique historique, contrairement à

ses homologues d'Italie (CGIL) ou de l'Etat espagnol (Commissions ouvrières). Depuis que la CGT a quitté officiellement une Fédération syndicale mondiale cadavérique (en 1995), les raisons du refus s'amenuisaient, mais la CFDT surtout exigeait des preuves tangibles d'évolution raisonnable. Parallèlement, des syndicats de la CES, par exemple allemands (IG Metall), jugeant la CFDT un peu trop droitière, et FO sans consistance, ne voyaient pas trop pourquoi les Français mettaient des bâtons dans les roues à l'entrée de la CGT et le faisaient savoir. La CGT s'est déclarée prête à tout pour franchir le seuil de la porte, y compris en refusant tout soutien réel aux mobilisations ou initiatives européennes non brevetées CES (Marche des chômeurs à Amsterdam, rencontres syndicales européennes, pluralistes, à Paris en mai et novembre 1998, voir *Inprecor* n° 428). La CFDT a fini par se plier, et FO ne compte guère.

En mars 1999, la CES votera donc officiellement l'adhésion de la CGT dans le concert syndical européen et dans les grandes négociations qui



L'unité CGT-CFDT fut mise au service des luttes dans le passé (ici occupation de l'usine Talbot à Poissy)...

s'ouvrent (pacte emploi), en lien avec le prétendu volet social fabriqué à Amsterdam et Luxembourg, et sur lequel le conseil européen de Cologne devrait légiférer en juin prochain.

L'Europe étant devenue "socialiste", comme la France, une deuxième raison de nature politique explique la reprise des liens CGT et CFDT (liens très forts, rappelons-le, après 1968 et avant le recentrage à droite de la CFDT dans les années 1980). C'est la nécessité pour le gouvernement Jospin de disposer de relais dans le mouvement syndical, non pas directs et mécaniques, mais souples et multiples, épousant les différenciations du salariat et les mouvements de la société. Nicole Notat n'a pas soutenu la "gauche plurielle" PS, PC, Verts aux élections législatives de juin 1997. Mais elle constate que pour mener des politiques au fond assez proches (poursuite du plan Juppé de réforme de la sécurité sociale, privatisations, décentralisation "flexible" des négociations sur la réduction du temps de travail), la gauche est somme toute plus stable et plus efficace, une fois passé les premiers mois euphoriques. Autant tirer les promesses de gauche vers la droite que de les combattre frontalement, au risque de renforcer la légitimité de l'opposition interne à la CFDT.

Quant à la CGT, son tout nouveau secrétaire général, Bernard Thibault, est bien la figure emblématique de décembre 1995 (il dirigeait la fédération des cheminots). Mais la CGT n'a pas tiré sur le plan de la stratégie syndicale les enseignements complets des mouvements sociaux et des exigences politiques dont ils sont porteurs (même si des tentatives ont eu lieu en ce sens). De sorte que si elle affiche aujourd'hui son indépendance

#### Lexique du syndicalisme français

**CGT** : Confédération générale du travail, née en 1895, 640 000 adhérents.

**CFDT** : Confédération française démocratique du travail, née en 1964 de la déconfessionnalisation de la CFTC (cf: ci-dessous), 730 000 adhérents revendiqués (un peu moins de 600 000 réels).

**FO** : Force ouvrière, née d'une scission de la CGT en 1948, 280 000 syndiqués.

**CFTC** : Confédération française des travailleurs chrétiens, née en 1918, moins de 100 000 adhérents.

**FEN** : Fédération de l'éducation nationale, née en 1948 du refus de choisir la CGT ou FO après la scission, donc autonome. Elle expulse une partie de ses syndicats en 1992-93, qui forment la FSU.

**FSU** : Fédération syndicale unitaire, 200 000 adhérents.

**UNSA** : Union nationale des syndicats autonomes, regroupement interprofessionnel autonome dans la fonction publique, né en 1993 autour de la FEN, revendique 300 000 adhérents.

**G10** : Groupe des dix : né en 1981, regroupement interprofessionnel non confédéré de dix syndicats, autour du Syndicat national unifié des impôts (SNUI, 20 000 adhérents). S'est renforcé à partir de 1989 avec l'arrivée de SUD PTT (12 000 adhérents aujourd'hui), SUD CRC (santé) et d'autres SUD créés après 1995 (SUD rail notamment). Regroupe aujourd'hui plus de vingt syndicats (environ 60 000 adhérents).

vis-à-vis du PCF et des ministres communistes du gouvernement Jospin (contrairement à la période de 1981 à 1983), cette prise de distance est plus formelle que programmatique. La CGT n'a pas défendu publiquement son propre projet de loi sur les 35h élaboré avant le vote de la loi Aubry. Elle condamne les privatisations (France Télécom, Air France), mais se révèle incapable de défendre de manière offensive une autre politique pour les services publics. Sur la plupart des dossiers sociaux "sensibles", son positionnement est confus (comme récemment sur les fonds de pension à la "française" préparés patiemment par le gouvernement). Elle donne l'impression d'attendre que le gouvernement rende ses arbitrages au lieu de devancer les choses et défendre des propositions claires.

Le gouvernement Jospin était donc arrivé au pouvoir sans vrai relais dans le syndicalisme, à part l'ancienne Fédération de l'éducation nationale (FEN), d'obédience socialiste mais très affaiblie (après l'expulsion des syndicats dynamiques constituant la FSU en 1992-93), et qui a construit depuis l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA) essentiellement dans la fonction publique. Mais 12 mois plus tard, avec les liens CFDT-CGT, avec la mise en orbite de l'UNSA autour de la CFDT (elles viennent de décider de défendre des positions concertées au sein de la CES), avec le risque d'isolement du deuxième pôle autonome de gauche constitué par la FSU et les syndicats SUD (ces derniers regroupés dans le "Groupe des dix"), Jospin peut maintenant compter sur un syndicalisme, non pas à sa botte, mais bienveillant. Au moins tant que le pôle radical, anti-libéral et unitaire, présent dans toutes les organisations, n'est pas en mesure de se coordonner efficacement.

### L'effet 35h

Aux raisons institutionnelles et politiques, il faut ajouter des problèmes plus structurels, touchant à la crise d'implantation des syndicats face à l'évolution du salariat.

L'application des 35h joue de ce point de vue un rôle d'"épreuve de vérité", surtout cruelle pour la CGT (l'expression est celle de son congrès). L'incitation à négocier la réduction du

temps de travail, en attendant la généralisation au 1er janvier 2000 de la semaine légale à 35h, met le syndicalisme en face de problèmes nouveaux et profonds, sur lesquels il avait pris un retard immense : féminisation du salariat, horaires atypiques ou à temps partiels, harcèlement des techniciens, flexibilité, aspirations parfois contradictoires des jeunes, décalages entre acquis et force syndicale du secteur public et reculs dans le privé, morcellement de la précarité, etc. Le Code du travail est trituré dans tous les sens. Les pratiques démocratiques, la capacité d'écoute, de valorisation de l'intelligence des salariés et en même temps de mobilisation collective sont aux antipodes des traditions syndicales ancrées sur la seule gestion des conquêtes passées, même s'il faut les préserver. Il faut innover, mais cela met en danger les positions acquises. Les bureaucrates se retrouvent dépassés par les événements. C'est ce problème qui bouscule fortement la CGT.

D'autant plus que la loi Aubry des 35h permet à des syndicats non implantés dans des entreprises de parer de nouvelles bases par le système du mandatement de salariés, volontaires pour négocier des accords 35h avec les patrons. La recherche de mandatements met donc les syndicats en concurrence. C'est pourquoi la CGT, vite distancée sur ces questions par une CFDT parfaitement organisée et capable de faire feu de tout bois pour créer des bases nouvelles (y compris collaborer ouvertement avec des patrons), s'est décidée à se jeter à l'eau, quitte à se retrouver en proximité avec des syndicats CFDT, mais à bénéficier aussi des retombées posi-

tives, en adhésions, de la généralisation des négociations.

C'est probablement les élections prud'homales de décembre 1997 (les prud'hommes sont une vieille institution française de résolution des conflits d'infraction à la législation du travail ; ils réunissent des juges élus par les salariés sur listes syndicales et des juges élus par les employeurs), qui ont constitué le déclic pour la décision de la CGT. Ils ont révélé la poursuite des gains électoraux de la CFDT dans le secteur privé, dans les couches techniciennes et cadres. La CGT s'est trouvée prise dans la contradiction suivante : alors qu'elle est présente dans les mouvements sociaux, qu'elle était au cœur du conflit de 1995, qu'elle a accepté, certes prudemment, des alliances de lutte avec la FSU, avec les syndicats SUD, avec les structures CFDT opposées à la ligne Notat, et avec les associations de type Agir ensemble contre le chômage ! (AC!) ou le Collectif pour les droits des femmes, c'est la CFDT droitière qui tire les marrons du feu sur le plan électoral et sur le recrutement ! A tel point qu'avec 730 000 adhérents revendiqués (chiffre gonflé), la CFDT prétend aujourd'hui avoir dépassé la CGT (qui revendique 640 000 adhérents), même si aux élections professionnelles la CGT reste première, mais sur une pente de déclin ou de stabilisation.

En somme, son image combative ne profite pas à la CGT, alors qu'elle profite à SUD PTT, à la FSU (au moins jusqu'à une période récente, car la FSU connaît aussi des difficultés de positionnement face à un gouvernement qui veut la déstabiliser). La CGT ne peut quand même pas se résoudre à copier par trop ouvertement le modèle SUD ! Alors elle oscille entre un pas à gauche (par exemple elle fait activement partie du collectif ATTAC, association de lutte pour l'application de la taxe Tobin sur la spéculation financière, et qui se développe à très grande vitesse en France) et un pas à droite vers le "réalisme". D'où la théorisation sur le syndicalisme de "propositions", au centre du débat du dernier congrès, par opposition au syndicalisme de "protestation". Le constat n'est évidemment pas faux, et décrit la tradition stalinienne faussement lutte de classe encore présente



... elle sert aussi à des promenades aussi ennuyeuses qu'inutiles (Edmond Mairede de la CFDT et Georges Seguy de la CGT lors d'une manif traine-savate à la fin des années 1970).

## Syndicalisme en France

dans bien des secteurs. Mais la non compréhension des véritables racines anti-démocratiques de cette tradition, l'extrême difficulté à sortir de la culture communiste assiégée et desséchée, réagissant par auto-protection et sectarisme, empêchait jusqu'ici la CGT de sortir par le haut de sa crise : allier le rapport des forces, l'unité, et la démocratie vivante. Elle donne donc l'impression de faire un tête à queue et de tomber dans l'opportunisme suiviste vis-à-vis du "syndicat qui marche", la CFDT. Quitte à rectifier empiriquement en fonction des inquiétudes et des coups de gueule internes. C'est ce qui s'est produit au 46<sup>ème</sup> congrès confédéral qui vient de s'achever.

### La solution Thibault

L'élection de Bernard Thibault au poste de secrétaire général représente une certaine rupture (voulue) par rapport aux modes de transmission du pouvoir dans la CGT. Ce n'est pas un homme d'appareil. Il est de ce point de vue à l'exact opposé de Nicole Notat, venue au pouvoir par un coup de force au sommet, expulsant entre deux congrès (1992-1995) un secrétaire général jugé trop mou dans la mise en oeuvre du recentrage droitier. La base syndicale de Thibault est donc constituée des équipes syndicales souvent jeunes qui, parfois à l'aveuglette, veulent rompre avec le stalinisme syndical qui embourbe la CGT. Dans les syndicats du secteur privé en développement (commerce, techniciens), ou ceux qui par la force des choses sont en recherche de pratiques non réduites aux proclamations inefficaces (textile), ou chez les jeunes cheminots radicalisés en décembre 1995, les militants et militantes appuient un dirigeant qui ne parle plus la langue de bois, qui appelle à développer la démocratie (assemblées souveraines), soutient la perspective de la Marche mondiale des femmes, dénonce "l'homophobie" (à propos des combats réactionnaires en France contre le Pacte civil de solidarité-PACS), et le tout dans une perspective unitaire.

A l'opposé, sont apparus au congrès, avec un certain écho (jusqu'à réunir 47% des voix sur un amendement refusant des démarches unitaires de syndicalisation de masse), des délégués en mal de retour aux vieilles pratiques stalinienne

sés dans le courant "Continuer la CGT" apparu depuis trois ans) ou sectarisés par les "trotskistes lambertistes" mobilisés sur le refus de l'entrée de la CGT dans la CES, considérée comme l'agent transmetteur du Traité de Maastricht dans le syndicalisme. Il est

curieux de constater que les militants lambertistes du Parti des travailleurs, très actifs dans Force ouvrière (FO-280 000 adhérents), ne défendent pas la même perspective dans ce syndicat déjà membre de la CES ! A moins qu'ils ne le fassent très discrètement. Pour autant, il est évident que le positionnement actuel de FO (contre les 35h d'Aubry mais grand signataire d'accords de branche avec le patronat, contre les fonds de pension et pour un syndicat "qui reste un syndicat", c'est à dire simple contre-poids défensif des logiques à l'oeuvre) semble dirigé vers l'interpellation d'une partie de la CGT. N'oublions pas que FO est issu d'une scission de la CGT en 1948, pendant la guerre froide. Le monde a changé. Y aura-t-il des manoeuvres plus audacieuses pour décrocher de la CGT une branche déboussolée par les évolutions récentes ? Une petite place existe pour cela. Le mystère est entre les mains du Parti des travailleurs qui tisse aussi sa toile en direction du PCF en crise.

Face à tout cela et face aux inquiétudes que les courants sectaires expriment, la perspective politique générale de Bernard Thibault est obscure. Il est membre du Comité national du PCF et on le dit pro-Hue à 100%, mais il prend soin de garder de la distance. Cette absence de visibilité du projet peut laisser prise à des stratégies issues de son entourage, de l'appareil confédéral menacé dans ses repères et dont le pouvoir dans la sélection des cadres reste puissant, ou de conseillers brillants rompant la tradition communiste plutôt sur la droite. Mais rien n'est joué. Le 46<sup>ème</sup> congrès a donné du jeu et de l'oxygène à tous ceux et celles qui veulent changer la CGT. La demande de démocratie est forte. Il est sans doute



Bernard Thibault (CGT) et Nicole Notat (CFDT)

possible de tirer en avant le meilleur de la tradition CGT, ceux et celles qui veulent à la fois ne rien perdre de la combativité, mais la situer dans une démarche de rénovation unitaire du syndicalisme, prêts à affronter le défi de Notat, mais aussi tournés vers les apports de SUD, de la FSU, des équipes CFDT "en lutte". Lesquelles ont besoin de redéfinir des perspectives nouvelles après un congrès très difficile.

### Notat triomphe-t-elle ?

Nicole Notat a remporté une victoire écrasante au 44<sup>ème</sup> congrès de la CFDT en décembre 1998 à Lille, puisque 73% des voix ont approuvé son bilan et son orientation. Ces 73% de "pour" sont à comparer aux 52% de "contre" du 43<sup>ème</sup> congrès de Montpellier en 1995, qui avaient ouvert une crise dans la confédération, peu avant le grand mouvement social de décembre. L'opposition née contre le "recentrage" des années 1980 s'est alors structurée dans un regroupement public basé sur des fédérations syndicales, des unions régionales et des syndicats nationaux ou locaux, avec un journal (*Tous ensemble*) des activités de soutien aux luttes, et tournées vers la rénovation globale du syndicalisme. Plusieurs conflits d'importance, notamment celui des routiers, les grèves de cheminots, celle du Crédit foncier de France, ont montré que ces syndicats avaient une capacité de mobilisation importante et savaient lier rapport de force, unité, négociation et consolidation.

Au-delà de *Tous ensemble*, d'autres secteurs de la confédération critiquaient les méthodes bureaucratiques violentes des dirigeants et l'isolement croissant de la direction CFDT dans les luttes. C'était par exemple le

cas dans la métallurgie, les banques, les finances, certaines régions importantes.

Le noyau dur autour de la stratégie de Nicole Notat n'était donc pas très étendu, mais l'appareil est très centralisé et efficace. Et les orientations syndicales alternatives ont besoin, pour se consolider dans une grande organisation, d'une force matérielle légitimée par un climat politique d'ensemble et par des résultats. Sinon la force de rappel des appareils reprend le dessus, si le contexte politique ne fait pas émerger une montée croissante des luttes ou une véritable force alternative à la pensée libérale. Il suffit alors que la direction donne l'impression de rectifier son image négative, se tourne un peu plus vers la gauche, et un peu moins vers le centre droit, évite de commettre des erreurs grossières, notamment des scissions comme celles qui ont pleinement légitimé la naissance de SUD-PTT ou de la FSU. La direction Notat a donc parfaitement manœuvré pour donner le sentiment de rectifier les

comme une tendance idéologique, ne polarisant que le noyau de ses forces traditionnelles depuis des années. Mais même avec 27% des mandats, une force potentielle et interprofessionnelle d'environ 150 000 syndiqués continue à disputer l'hégémonie de Notat dans la CFDT. Ce n'est pas rien si une coordination globale des courants syndicaux unitaires, internes ou externes aux grandes confédérations, se donne des perspectives dans le nouveau contexte.

En janvier 1999, *Tous ensemble* a décidé de dissoudre sa forme d'apparition. En mars, une réunion nationale définira de nouveaux projets.

### Renouer les fils

Une situation incertaine est donc ouverte après les deux congrès confédéraux.

Des mouvements de grande ampleur ont commencé dans les sommets. Pour la CGT, ils représentent à la fois des mesures de survie et la volonté de fixer aux équipes syndicales un horizon plus large que la culture de

autrement. Après décembre 1995, si la CGT l'avait voulu, une structuration permanente des forces actives dans la grande grève aurait pu se mettre en place, ou tout au moins être proposée à ceux qui le voulaient. Et il n'était pas obligé que ce rassemblement du syndicalisme exclue la direction CFDT. Bien au contraire, les portes auraient pu rester constamment ouvertes. La même occasion s'est répétée après le grand mouvement des chômeurs de l'hiver 1997-98. Cette fois-ci, le rassemblement CGT-syndicats CFDT oppositionnels-FSU-SUD était dynamisé en plus par les associations de chômeurs. Là encore, personne ne fermait la porte à la CFDT tout entière, dont bien des syndicats ne comprenaient pas l'absence dans le soutien aux chômeurs, qui fait partie de l'identité forte de la CFDT. La CGT a paru un moment hésiter sur sa stratégie puisque Louis Viannet s'est rendu lui-même à une première réunion convoquée par la FSU qui proposait la mise en place d'un espace syndical unitaire permanent, au plan national comme au plan local. Mais Louis Viannet, précédent secrétaire général de la CGT, n'est pas revenu aux réunions suivantes, et en juin 1998, il officialisait l'ouverture au sommet vers la CFDT, reprochant à la FSU de ne cultiver que ses rapports avec SUD et "CFDT en lutte", ce qui était sans doute une fausse lecture des propositions FSU. Interrogée sur ces rapports avec la FSU, Nicole Notat dans une conférence de presse en septembre 1998 répondait que la CFDT n'avait pas de rapport avec elle, et elle ajoutait: "Je suis d'accord avec Louis Viannet sur ce point".

La CGT a donc décidé un changement de stratégie. Une nouvelle situation est ouverte. Qu'elles soient dans la CGT, la CFDT ou dans le mouvement non confédéré, les équipes syndicales soucieuses de rénovation complète du syndicalisme, confédéré au vrai sens du terme, c'est à dire fédérant démocratiquement les luttes collectives et les expériences, ont intérêt à prendre la balle au bond, retisser les fils unitaires partout, dans les localités, les branches, en Europe, dans la CES et hors la CES. Et faire entendre un message de lutte et de transformation anti-capitaliste de la société. ■



Cortège de AC! Une capacité d'initiative et de mobilisation qui fut regardée de travers par les directions confédérales...

aspects les plus repoussants de sa politique d'accompagnement du libéralisme, et présenter dès lors l'opposition organisée comme illégitime, menaçant l'unité de l'organisation. Elle s'est même payé le luxe de se tourner vers la CGT, présentée il y a peu comme infréquentable. Dans ces conditions, beaucoup de syndicats CFDT critiques ont cru à un vrai tournant et se sont désolidarisés de *Tous ensemble*, même quand leur pratique est fort semblable. *Tous ensemble* apparaissait au congrès de Lille

leur pré carré habituel. Pour la CFDT, ils ne sont qu'une adaptation de sa stratégie. Au total, le prix payé par le déplacement des gros appareils est lourd. Le courant oppositionnel à Nicole Notat a été sacrifié sous la couche de peinture gauche dont la direction CGT a paru recouvrir la CFDT tout entière. La FSU et SUD, mis devant le fait accompli, en sont réduits à attendre que les grandes machines veuillent bien préciser leurs intentions.

Les choses auraient pu tourner

## Appel International de Cologne

Manifestation européenne le 29 mai 1999

Contre le chômage, la précarité, les exclusions et le racisme

# POUR UNE EUROPE ET UN MONDE DE SOLIDARITÉ ET DE LIBERTÉ !

### Cologne va devenir la capitale de la colère

Les 3 et 4 juin se tiendra à Cologne un Sommet des chefs d'État européens, puis le 19 juin, un " G8 " qui regroupera les plus grandes puissances économiques, financières et politiques de la planète. À Cologne vont se réunir les représentants d'une Europe et d'un monde où le chômage et la misère frappent une grande partie des populations, alors que les richesses ne cessent pas de croître et de se concentrer, et que se poursuit la destruction de l'environnement.

Nous ne laisserons pas les gouvernants siéger dans la sérénité, gérer loin des citoyens, décider sans nous et contre nous. Avec les mouvements de chômeurs et de précaires, avec les associations de lutte contre le chômage de toute l'Europe, nous appelons toutes celles et tous ceux que révoltent le chômage, la précarité, les exclusions, le racisme, à marcher ensemble sur Cologne et à participer à une très grande manifestation de rue le 29 mai 1999. Pour faire entendre ensemble notre colère, pour exprimer ensemble l'exigence d'une Europe et d'un monde de justice sociale et de liberté.

### Les luttes et les revendications deviennent européennes

Nous appelons à marcher sur Cologne en portant ensemble au moins quatre grandes exigences :

— Un revenu garanti individuel permettant de vivre dans la dignité, sans aucune discrimination d'âge, de sexe, d'origine, ou de tout autre type.

— La création massive d'emplois nouveaux, socialement et écologiquement utiles, non précaires et correctement rémunérés ; une réduction du temps de travail partout en Europe,

immédiate et concertée, avec les embauches correspondantes, sans pertes de salaire ni de pouvoir d'achat, et sans flexibilisation ; une égalité des femmes et des hommes en matière de travail et de revenu.

— Une amélioration de l'ensemble des droits sociaux en Europe, s'alignant à chaque fois sur les droits les plus justes pour les citoyennes et les citoyens.

— Une Europe ouverte et solidaire, en direction des peuples du Sud comme de l'Est, sans racisme, sans exclusion ni expulsions, avec des droits égaux et garantis pour tous les résidents, quelque soient leurs origines.

Tout en exigeant un Droit à l'emploi et un Droit au revenu, nous voulons ouvrir le débat sur la nécessité de dépasser un modèle économique qui nous rend dépendants des dynamiques du marché et de la compétitivité.

### Construire un mouvement social international de résistance et de revendications

En juin 1997 nous étions déjà 50 000 dans les rues d'Amsterdam, avec les "Marches européennes" qui dénonçaient une construction libérale, capitaliste, antidémocratique de l'Europe. Nous nous sommes élevés contre les critères de convergence de Maastricht. Nous combattons le Pacte de stabilité, qui régule la construction de l'union monétaire européenne sous la dictature de la Banque centrale, et qui entraîne une dégradation des conditions d'existence et de travail des chômeurs et des salariés. De même nous nous élevons contre les accords de Schengen et les politiques qui partout en Europe frappent et rejettent les populations issues de l'immigration, et notamment les Sans

papiers. Nous nous opposons également aux privatisations et aux démantèlements des services publics.

Les objectifs que se sont fixés les gouvernants de l'Union Européenne depuis Amsterdam ont confirmé les inquiétudes et les désaccords. L'ensemble des gouvernements de l'Union européenne, qu'ils soient ou non de gauche, n'ont pas rompu avec une politique néolibérale.

Les soit-disantes politiques de l'Emploi, inspirées par la Commission et le Conseil européens, visent à développer la flexibilité du travail, "l'adaptabilité", "l'employabilité", c'est à dire à imposer aux salariés, qu'ils soient en poste, en formation ou au chômage, des conditions de travail et de revenu dégradées, pour le plus grand profit des employeurs.

Les mouvements de lutte contre le chômage et la précarité se sont développés dans toute l'Europe. Ils ont leurs propres exigences, leurs propositions, leurs projets. Nous exigeons qu'à Cologne ils puissent être enfin entendus par les gouvernants. Mais nous savons que seul un mouvement social fort et coordonné, international, associant chômeurs, précaires, jeunes et salariés, pourra imposer de profondes transformations sociales et une redistribution massive des richesses. En marchant sur Cologne, nous préparons également les combats et les projets de société de demain.

### La Campagne de Cologne

Pour faire entendre ensemble la voix de ceux que la société croit pouvoir exclure, nous invitons les citoyens et les citoyennes de tous pays à se joindre aux différentes étapes de la "Marche sur Cologne" :

— Mai 1999 : Des convergences vers Cologne, sous toutes les formes (Marches, trains, etc.).

— Bruxelles – Cologne, 25/29 mai : Une Grande marche internationale.

— Cologne, 29 mai : Une très grande manifestation de rue.

Elle rassemblera plusieurs dizaines de milliers personnes venues de tous les pays d'Europe et d'au-delà, tels des paysans sans terre du Brésil, et bien d'autres...

— Cologne, 29 mai/4 juin : Un Contre-sommet et un « Parlement européen des chômeurs et des précaires en lutte ». Ouvert au soir de la grande manifestation, ce « Contre-Parlement » rassemblera des centaines de délégués locaux des mouvements de lutte, des associations et syndicats de tous les pays. Un moment fort de solidarité et d'échange. Les séances se poursuivront durant tout le Sommet européen. Il élaborera et adoptera une « Charte revendicative européenne » et exigera d'être reçu par les gouvernants.

### Vers une mondialisation des luttes.

Le réseau des Marches européennes soutiendra les initiatives visant à « saluer » le « G8 », en exigeant une redistribution massive et planétaire des richesses : Contre-sommet, manifestation le 19 juin dans les rues de Cologne, et toutes les autres initiatives internationales qui iront dans ce sens, telles que la Marche mondiale des femmes contre la pauvreté et les violences faites aux femmes.

Nous souhaitons que nos combats contre le chômage convergent avec les divers mouvements sociaux de solidarité et de lutte, en Europe et dans le monde, pour étendre et garantir l'ensemble des droits, l'égalité des hommes et des femmes, la libre circulation des personnes, une vie en paix avec la planète.

Cologne 23 et 24 janvier 1998

**Assises  
contre le chômage, la précarité,  
les exclusions et le racisme**

Pour toutes les informations on peut s'adresser aux : Marches européennes contre le chômage, la précarité et les exclusions, 104, rue des Couronnes, 75020 Paris, France.

Tel : +33 1 44 62 63 44,

Fax : +33 1 44 62 63 45

e-mail : marches97@ras.eu.org



## Les Euromarches redémarrent !

550 délégués venant de presque tous les pays d'Europe ont débattu deux jours d'affilée, les 23 et 24 janvier à Cologne, pour préparer, à leur manière et avec leurs objectifs, le prochain Sommet des gouvernements de l'Union européenne.

L'assemblée ne tranchait pas avec sa physionomie désormais familière. Bigarrée quant à la composition de ses courants sociaux et politiques, elle garde ce parfum d'auto-organisation et d'auto-émancipation d'un nouveau mouvement social, plein d'énergie, d'enthousiasme et de pluralisme.

L'Allemagne avait, avec la France (berceau des Marches), la délégation la plus nombreuse : Comité des Euromarches, Associations des chômeurs indépendantes, organisations d'immigrés, ainsi que le PDS et les JS. De la France : trois des principaux groupements de chômeurs (AC !, MNCP, APEIS), une importante présence syndicale (Groupe des Dix dont fait partie SUD, la FSU (le plus grand syndicat d'enseignants), la FGTE-CFDT (le syndicat des transports à la tête du courant de gauche de la CFDT), la CNT anarcho-syndicaliste, le Collectif Droits des femmes, le CDSL, No Pasaran, Les Périphériques vous parlent. D'Italie : l'association de lutte contre le chômage, la gauche syndicale au sein de la CGIL, « l'aire communiste » de la CGIL, les COBAS, les groupes de femmes du PRC (Rifondazione), le PRC comme tel, Attac. De Grèce : avec la présence syndicale la plus représentative de tous les pays (CGT, ainsi que son Union locale d'Athènes, CGT cheminots) et des organisations féministes. De l'État espagnol : la CGT (anarcho-syndicaliste), le Mouvement contre Maastricht, Baladre. De l'Irlande : Inou (la grande association des chômeurs). De Belgique : la coordination des marches.

Les Assises ont, comme d'habitude, adopté une méthode de travail permettant à tous et toutes de s'exprimer à volonté et où les commissions ciblent le débat et les décisions à prendre en assemblée générale. Les Assises ont ainsi débouché sur plusieurs déclarations importantes qui constituent la base de l'unité d'action : l'une, « Pour une Europe et un monde de solidarité et de liberté » (voir ci-contre) et d'autres pour les jeunes et les femmes (disponibles au secrétariat des Euromarches).

# Pour l'égalité des droits !

Les revendications d'une reconnaissance légale des rapports homosexuels et d'égalité de traitement juridique des comportements sexuels se développent dans divers pays. L'égalité des droits constitue le point de départ de ces revendications. Les hétérosexuels peuvent acquérir une gamme de droits en se mariant. Et, quoiqu'on puisse penser de l'institution du mariage, les lesbiennes, les gays et les bisexuels devraient avoir l'accès à ces mêmes droits.

Parfois des progressistes ne l'acceptent pas : le mariage est réactionnaire — disent-ils — et devrait être rejeté, ignoré ou aboli. Tant que les homosexuel·les n'ont pas revendiqué le droit de se marier, cette opposition à l'institution de mariage n'était pas au centre des campagnes publiques. Tout au plus certains tentaient de la mettre en pratique dans leur couple, surtout lorsque cette pratique permettait d'échapper partiellement à la pression fiscale. Les progressistes qui s'opposent à l'accès des gays et des lesbiennes aux droits que le mariage accorde (pour des raisons "de principe") se trouvent alliés aux conservateurs : à ceux qui croient que la supériorité des rapports hétérosexuels est évidente et que le mariage serait "dégradé" s'il était ouvert à des "pervers".

Certains gays, bisexuels ou lesbiennes aimeraient se marier. D'autres ne le souhaitent pas. Mais il est dans l'intérêt de tous — quel que soit leur choix sexuel — de travailler ensemble pour un changement de l'institution du mariage ou pour l'abolir. Nous devrions aussi exiger les mêmes droits légaux pour des couples gays ou hétérosexuels qui ne veulent pas se marier.

Il n'y a encore pas de modèles alternatifs à l'institution du mariage qui soient pleinement développés. Mais quelles que soient les alternatives que le mouvement social puisse mettre en avant, deux principes sont clairs :

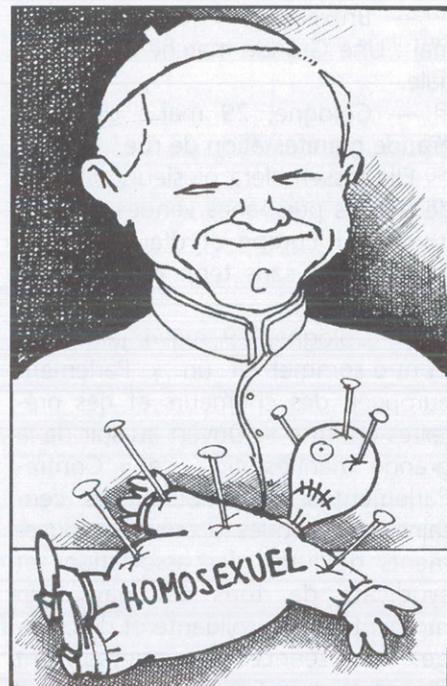
- Chaque option doit être également accessible pour tous ;
- Toute disposition qui est une alternative au mariage doit offrir plus de

droits et de responsabilités que le mariage ne le fait maintenant ; présenter des alternatives dont le contenu n'est pas réellement différent n'a pas de sens.

L'extension des droits des individus, qu'ils choisissent de vivre en couple ou non, est un aspect trop souvent négligé du débat sur le partenariat. Les mouvements des homosexuel·les n'ont pas encore adopté une position claire sur ce problème. En fait cette discussion semble au point mort. Même les mouvements de femmes ne semblent plus préoccupés par le fait que les droits individuels des femmes sont subordonnés à leurs rapports avec des hommes. L'offensive néolibérale des années 1980-90 a repoussé cette question à l'arrière-plan. Les droits individuels réels requièrent le soutien social. Mais les politiques d'austérité néolibérales, en privatisant ce qui devrait être socialisé, ont renvoyé une fois de plus les responsabilités sociales sur la famille. Les gouvernements préfèrent que les maris, les femmes, les parents et les enfants prennent en charge les malades, les vieux, les jeunes, les invalides ou les chômeurs plutôt qu'avoir à financer ce fardeau.

Dans nombre de pays, les services de contrôle social peuvent remettre en cause l'accès aux logements sociaux, sous prétexte que les bénéficiaires entretiennent des rapports "cachés". Les mouvements homosexuel·les ne devraient certainement pas exiger des réformes qui piégeraient plus de monde dans des formes humiliantes de dépendance. Au contraire, ils pourraient peut-être jouer un rôle d'avant-garde pour changer cette situation, encourageant les mouvements de femmes et les syndicats à la défier aussi.

Mais même la gauche a une approche très prudente et limitée face à la question du partenariat. Il y a encore beaucoup d'hésitation sur les problèmes fondamentaux des droits de garde d'enfants et d'adoption. La question des parents lesbiennes et gays est encore tabou, semble-t-il. Encore une fois la réticence d'accepter les rapports homo-



sexuels au même titre que les rapports hétérosexuels est sous-jacente. Pourquoi une telle résistance envers l'égalité, même au sein de la gauche ? Probablement parce que l'égalité pleine pour les lesbiennes, les gays et les bisexuels saperait les fondements des modèles aliénés dans lesquels les sociétés emprisonnent les individus. Elle remettrait en cause la perception de l'hétérosexualité comme "naturelle". Elle défierait les rôles des genres ("les hommes sont comme-ci, les femmes comme cela"). Elle questionnerait l'autorité parentale et le statut de l'héritage fondé sur la procréation.

Exiger la reconnaissance pleinement égale pour les rapports homosexuels devrait pourtant être notre but. Elle ouvre une porte par laquelle nous entrevoyons de nouvelles possibilités : nouvelles relations émotionnelles et sociales, au-delà de l'aliénation et la dépendance, qui pourraient prospérer dans la diversité et la liberté. Les révolutionnaires dans les mouvements homosexuels ont besoin de discuter ces possibilités.

Le débat actuel sur le partenariat civique permet aux révolutionnaires lesbiennes, gays et bisexuels de travailler avec d'autres courants dans le mouvement, qui vont au-delà de l'idée de "droits égaux". Nous pouvons ressusciter l'appel originel du mouvement pour une libération authentique. Il est temps pour les hétérosexuels et les homosexuel·les de lutter pour une rupture avec les normes hétérosexuelles érigées, et non seulement pour tenter de s'y adapter.

[AH/CM/PD]

par  
Peter Drucker\*

## Pays-Bas :

# Après le partenariat, le mariage ?

La légalisation du partenariat des couples homosexuels n'a pas mis fin au débat sur le "mariage gay" aux Pays-Bas. Le gouvernement de coalition des sociaux-démocrates et des libéraux envisage de soumettre deux nouvelles lois au Parlement. L'aboutissement de tout cela est une législation ténébreuse et contradictoire.

Les couples hétérosexuels et homosexuels ont pu enregistrer légalement leur partenariat dans les hôtels de ville hollandais depuis le 1 janvier 1998. Près de 2 700 couples gays ou lesbiens ont tiré parti de ce nouveau règlement. Quelques uns d'entre eux ont adopté tout l'accoutrement de voiles blancs et smokings noirs, dans des combinaisons plus ou moins orthodoxes. Assez curieusement, cela a embarrassé l'éditeur Henk Krol, ancien permanent du Parti du peuple pour la liberté et la démocratie (VVD, droite), qui avait mené campagne dans son journal *De Gay Krant* pour le partenariat. Maintenant Krol trouve les cérémonies insuffisamment "normales".

### "Réellement" marié(e)s

Un problème plus significatif est que les partenaires enregistrés ne sont pas "réellement mariés". La différence majeure entre l'enregistrement du partenariat et le mariage selon la loi de 1997 est que cet enregistrement n'implique pas les droits parentaux. Cela fait des couples gays et lesbiennes, qui peuvent enregistrer leur partenariat mais ne sont pas mariés, comme des citoyens de seconde classe.

L'opinion publique hollandaise reconnaît l'injustice de la situation. Les sondages montrent une majorité conséquente en faveur du droit des couples homosexuels à se marier et à adopter des enfants. Les majorités parlementaires ont pris la même position dans des votes sur une la série de motions, dont la première fut adoptée même avant que la loi sur le partenariat ne soit adoptée.

Cela met le gouvernement de coalition, revenu aux affaires après les élections de 1998, dans une position difficile. Deux de ses composantes — le Parti travailliste et les Démocrates 66 (D66, libéral de gauche) — penchent en faveur de l'opinion majoritaire, alors que la droite libérale du VVD est très divisée sur cette question. Il n'y a eu

aucun parti chrétien dans le gouvernement depuis 1994, quand ont pris fin 70 années de participation ininterrompue des chrétiens démocrates dans les gouvernements (à l'exception des cinq ans de l'occupation nazie). Cela prive le gouvernement d'un alibi.

Le gouvernement a botté en touche en nommant une commission, présidée par le même démocrate chrétien, Kortmann, qui dirigeait déjà une commission semblable au début des années

précédente dans ce domaine (quoique la possibilité d'adoption par des personnes seules ait été défendue avec quelques succès devant les tribunaux).

Il reste à voir comment les partis chrétiens de l'opposition, et aussi le dominant VVD, réagiront quand le parlement sera saisi du débat. La tradition parlementaire hollandaise — forte discipline partisane d'une part et "dualisme" (autonomie de groupes parlemen-



1990. Sa majorité, y compris le président, semble favorable à élargir le mariage aux couples homosexuels, mais sans leur accorder les droits parentaux. Un rapport de la minorité se prononce pour accorder également le droit d'adoption.

Le gouvernement envisage maintenant de présenter au parlement deux lois, probablement au cours de l'année 1999. Une des lois permettrait aux couples homosexuels d'adopter des enfants. Les adoptions d'enfants étrangers ne sont pas concernées par cette loi au nom du danger de voir les pays étrangers refuser toute adoption par un couple hollandais. Mais de manière surprenante, la loi ne limiterait pas l'adoption aux couples qui ont enregistré leur partenariat. En fait elle ouvrirait la possibilité d'adoption aux personnes vivant seules, ce qui va à l'encontre de la poli-

taires envers leurs ministres) d'autre part — permet d'imaginer que les partis rejettent un compromis élaboré par leur propre gouvernement.

### La paternité biologique

La seconde proposition gouvernementale vise à autoriser les mariages homosexuels, mais sans accorder les droits parentaux pour des partenaires qui ne sont pas parents biologiques. Cette proposition laisserait virtuellement inchangé la situation grotesque qui fait qu'un donneur de sperme qui n'a jamais vu "son" enfant et n'a rien fait pour lui peut devenir légalement

\* Peter Drucker est un militant des mouvements homosexuels américain et hollandais. Nous remercions Gea Zijlstra pour son aide en ce qui concerne la législation hollandaise.

## Homosexualité

père, tandis que la partenaire lesbienne d'une mère, qui était présente à l'accouchement et a pris en charge l'enfant dès le premier jour, n'a pas de droits parentaux. Il est vrai qu'une autre loi récente permet au deuxième parent de se voir accorder les droits parentaux partiels en tant que "co-responsable" de l'enfant. Le nouveau projet de loi d'adoption permettrait également au ou à la partenaire d'adopter l'enfant, mais la Cour devra consulter le donneur de sperme avant de consentir à l'adoption, même si le donneur n'a pas "reconnu" l'enfant et n'est pas ainsi le père légal !

La proposition ministérielle soulève un autre problème bizarre. Si la loi passe, il n'y aura aucune différence légale substantielle entre le mariage homosexuel et le partenariat. Cela signifie-t-il que l'enregistrement du partenariat devrait être aboli pour les partenaires du même sexe, seulement deux ou trois ans après son introduction ? Le gouvernement dit que l'institution du partenariat continuera à exister durant au moins cinq ans. Cela signifie-t-il qu'après elle deviendrait caduque et que les nouveaux enregistrements seraient impossibles alors qu'on inciterait les partenaires déjà inscrits à se marier ? Les partenaires inscrits seraient alors des membres d'un groupe "anormal" en voie d'extinction. Le choix serait encore limité au mariage.

Mais qu'advient-il des quelques 1 300 couples hétérosexuels qui ont enregistré leur partenariat durant les premiers 9 mois du fonctionnement de la nouvelle loi ? Selon la dernière version gouvernementale, il resterait une différence entre le mariage et le partenariat des couples hétérosexuels : les droits parentaux des époux sont automatiques dans le cas des enfants nés durant le mariage, ce qui n'est pas le cas des partenaires.

### Deux contraintes

Ces contorsions sont le résultat de deux contraintes. Premièrement, l'insistance des principaux partis politiques sur une définition biologique de la paternité est incompatible avec l'égalité des droits pour les couples homosexuelles. Deuxièmement, le partenariat a été vu essentiellement comme une imitation de mariage de seconde zone, plutôt que comme une première mesure visant à introduire une diversité d'options légales pour les couples.

Depuis de nombreuses années, le courant principal du mouvement gay et



lesbien hollandais s'est prononcé pour un modèle dans lequel l'État offrirait plusieurs "paquets" différents de droits et responsabilités pour les couples (ou des groupes plus grands) : les droits et responsabilités de partager un logement, les droits et responsabilités d'un partenariat économique, les droits et responsabilités d'élever ensemble des enfants, etc. Ainsi les couples pourraient choisir certains "paquets" et rejeter d'autres, plutôt que de se voir imposer un choix unique, rigide. Une grande partie du mouvement a aujourd'hui abandonné cette démarche sous la pression de la campagne pour le mariage homosexuel, menée par Krol. Un retour à la stratégie originale offrirait pourtant une solution aux contorsions actuelles. ■

**A**ux États-Unis, le mouvement lesbien/gay/bisexuel est loin d'être en mesure de porter la question de la reconnaissance légale des relations entre personnes du même sexe au niveau d'un débat national. Les relations sexuelles entre personnes du même sexe sont encore illégales dans 19 des 50 États du pays, ainsi que dans la colonie de Puerto Rico.

Seule une petite minorité des États (mais bon nombre de grandes villes) ont édicté des lois contre la discrimination. Et il passera encore beaucoup d'eau sous les ponts avant que ne soit approuvée une loi anti-discriminatoire au niveau fédéral.

Le meurtre sauvage de l'étudiant gay Matthew Shepard au Wyoming l'an dernier a éclairé d'un jour cru la profondeur de la haine anti-gay et de la violence qui persistent dans une grande partie des États-Unis.

Qui pourrait espérer dans de telles conditions qu'un débat sérieux puisse intervenir sur la question du "mariage gay" ?

Cela dit, l'immensité géographique du pays et sa diversité peuvent toujours réserver des surprises. Le fait que chaque État de l'Union a sa propre constitution et sa propre déclaration des droits ouvre également beaucoup de possibilités.

## France : la pe

par  
Christophe Marcq\*

**E**n France depuis quelques mois la question du PACS (Pacte civil de solidarité) et celle plus large de la reconnaissance des couples homosexuels enflamment l'opinion publique. Les articles de presse comme les prises de position politiques prolifèrent. On entend tout et son contraire, mais surtout très souvent n'importe quoi dans un espace politico-médiatique peu habitué aux débats de fond sur des questions de mœurs.

La question de la reconnaissance des couples (ou relations) homosexuels représente un enjeu social considérable. Cette question est loin d'être marginale car elle oblige à réfléchir sur d'autres questions plus globalisantes comme celles des familles (et non de "la" famille : les réalités sont plurielles), des identités sexuelles, des droits à la parentalité... Ces questions fondamentales, que le législateur français a cherché désespérément à gommer du PACS et que le débat n'a cessé de voir affluer, doivent donner lieu à une réflexion sereine et approfondie.

En regardant à droite les agitateurs de fantasmes éculés, en devinant à gauche des mines contrites et embarrassées, une question semble réelle-

### Le part aux Éta

En l'occurrence, la surprise est venue de l'État insulaire du Pacifique, et du sous-continent nord-américain (ils ont renversé l'indigène voici un siècle), et l'arrêt est plus intéressant que la moyenne US.

Voici deux ans, la Cour suprême a refusé à des couples de même sexe le droit de se marier. C'était contraire à la constitution du parlement local pour avoir été adopté. L'arrêt a déclenché une vague de panique dans la droite américaine. La clause de la constitution fédérale qui garantit « *plein respect et sauvegarde* » des lois des autres États. Cette décision a déclenché une réaction populaire de vacance des esprits conservateurs cauchemardesques. Des milliers de couples ont été contraints de se marier dans l'île pour y contracter un mariage uni(e)s sans contestation.

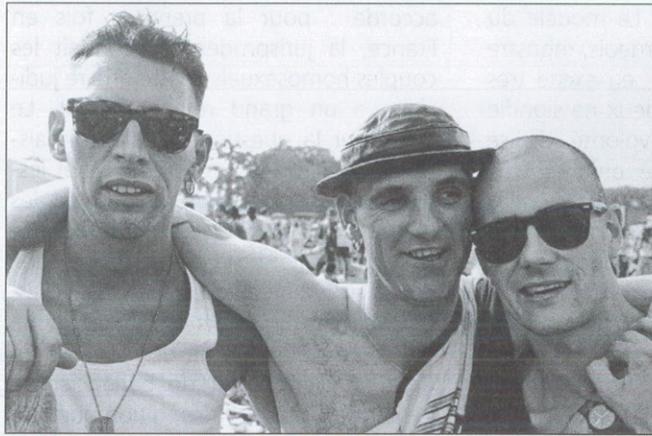
# ur du PACS

ment être l'objet de toutes les réticences : la reconnaissance des relations homosexuelles.

## Pourquoi reconnaître les relations homosexuelles?

La création d'un statut légal pour les couples de même sexe a été un des mots d'ordre obstinés des dernières Lesbian and Gay Pride. Les regards portés de l'extérieur sur « *le monde étrange et fascinant des lesbiennes et des gays* » sont dubitatifs : mais pourquoi « *ces gens-là* » tiennent-ils absolument à être reconnus, légalisés, statutarisés ? Ces trublions de l'ordre moral auraient-ils abandonné leur devoir de subversion pour se jeter corps et âmes dans le doux confort de la normalité ? Ces mauvaises questions, qui cachent de plus une certaine stigmatisation de l'homosexualité, oublient de s'intéresser aux réalités qui ont motivé les revendications pour la reconnaissance légale des relations homosexuelles.

Ces réalités sont extrêmement concrètes, et ce sont quinze ans de lutte contre le Sida qui les ont mises en lumière : en temps d'épidémie, la non-reconnaissance légale des couples homosexuels génère des situations humaines dramatiques, des imbroglios juridiques délirants ; elle accentue la fra-



gilisation sanitaire et sociale des individus. Il est arrivé qu'une personne trouve les scellés sur l'appartement qu'elle avait partagé de nombreuses années avec son ami-e qui venait juste de décéder. La famille, qui avait, depuis longtemps, rejeté son enfant "dépravé", s'était empressée après son décès de faire le nécessaire afin de récupérer le bien. Trop souvent quand l'un des conjoints, au nom duquel le bail de l'appartement est rédigé, vient à décéder, l'autre est jeté à la rue du jour au lendemain. Encore récemment, le 17 décembre 1997, la Cour de cassation rejetait le pourvoi d'un homme qui demandait le transfert du bail à son profit après la mort de son compagnon. La Cour justifia son rejet en expliquant que « *le concubinage ne peut résulter que d'une relation stable et continue ayant l'apparence du mariage, donc entre un homme et une femme* ».

La situation de paria juridique dans

laquelle se trouvent les couples homosexuels touchés ou non par le Sida est devenue pour beaucoup révoltante et intolérable. Face à la loi, les partenaires homosexuels n'existent pas. Ceux-ci font donc face à l'arbitraire de leurs interlocuteurs. Certaines mutuelles reconnaissent les

couples de même sexe, d'autres s'obstinent à les nier, opérant sans vergogne une discrimination entre concubins homosexuels et hétérosexuels. Au-delà des sentiments d'injustice que peuvent éveiller ces discriminations, ne pas reconnaître les couples homosexuels en temps de Sida peut être dangereux voire criminel. En 1995, la première association de lutte contre le Sida en France (AIDES) rappelait que « *la discrimination sociale compromet l'efficacité des programmes de prévention et que l'absence de statut du couple homosexuel entraîne une vulnérabilité et une précarité juridiques de ces couples privés de droits* ».

La nécessité de créer un statut légal dont pourraient bénéficier les couples de même sexe est née du constat de l'existence d'un ensemble de difficultés très concrètes.

Mais cette nécessité d'une reconnaissance est motivée également par une autre réalité : l'homophobie.

Une législation discriminatoire qui maintient les homosexuel-les dans un statut de citoyen-nes de seconde zone, les enferme dans une représentation de personnes plus ou moins louches. Ceci ne peut que confirmer nos homophobes dans leurs certitudes fantasmagiques, les discriminations justifiant les attitudes de rejet.

Les lesbiennes et les gays expriment avec force un besoin de droits mais également de légitimation et de reconnaissance, pour leur propre dignité, mais aussi pour peser sur leur famille, leur entourage et les opinions.

Réclamer l'égalité pleine et entière ne doit pas être confondu avec une demande à vivre « *comme tout le monde* » ou à être intégré dans un

## scenariat ts-Unis

se est venue d'Hawaï, un des milliers de kilomètres américain. Les blancs y sont en monarchie polynésienne climat social est plus tolé-

prême de l'État a dit que ne sexe l'accès au mariage on de l'État. Les tentatives uler la décision de la Cour éné une vague d'horreur et fondamentaliste US. Une rale enjoint les États d'ac-ien » à toutes les décision ne Hawaï est déjà une des- es et de lunes de miel, les nt à l'idée de voir des mil- lesbiens et gays se rendre mariage, puis revenir à la on possible.

La réaction ne se fit point attendre. La loi sur la défense du mariage fut déposée en un éclair au parlement fédéral : elle affirmait qu'il ne pouvait y avoir mariage qu'entre homme et femme, et qu'aucune loi d'État stipulant le contraire n'avait à être reconnue.

En dépit de sa constitutionnalité discutable, la loi fut approuvée dans les deux chambres du Congrès à une majorité écrasante, avec le soutien non seulement des républicains, traditionnellement homophobes, mais aussi des démocrates, réputés favorables aux droits gays (une législation semblable était déjà d'application à Puerto Rico). En novembre 1988, à Hawaï, un référendum rejeta l'arrêt de la cour de l'État, ce qui supprima la possibilité d'un mariage entre personnes du même sexe, y compris dans cet État.

Le soi-disant soutien du président Clinton aux droits des gays s'était déjà avéré fallacieux, lorsqu'il avait renié son engagement d'autoriser lesbiennes et gays à servir dans l'armée. Rien d'étonnant par conséquent qu'il ait été un ferme défenseur de cette loi sur la défense du mariage, et qu'il l'ait signée sans états d'âmes, même si par ailleurs son propre comportement par rapport à l'institution est rien moins qu'orthodoxe.

[PD]

\* Christophe Marcq est membre de la Commission nationale des homosexualités de la Ligue communiste révolutionnaire (section française de la IVE Internationale).

## Homosexualités

moule unique normatif. Le modèle du couple hétérosexuel bourgeois, monstre oppresseur à deux têtes, en excite très peu. Choisir de vivre à deux ne signifie pas automatiquement volonté de se conformer à un modèle unique. Une relation à deux peut impliquer des modalités de fonctionnement très diverses : fidélité ou vagabondage, co-cooning ou vies sociales autonomes et intenses...

La revendication « *homos-hétéros : droits égaux* » doit être comprise comme exigeant que les relations à deux, quel que soit le sexe biologique des partenaires, soient considérées, non pas comme identiques mais comme équivalentes. Et là, nous nous trouvons au cœur de la problématique. Et c'est cette équivalence que la majorité morale a du mal à digérer. Mais une chose est sûre, depuis quelques années les lesbiennes et les gays ne se satisfont plus de la simple tolérance condescendante que daigne leur accorder la société.

### Un statut pour les couples homosexuels : sept années de luttes

En 1991, un collectif se crée qui élabore le premier projet de statut légal pour les couples non-mariés. Une proposition de loi est rédigée et reçoit le soutien de quelques parlementaires du Parti socialiste, mais ne sera jamais présentée. (Toutefois en 1992, un seul élément du projet passe à l'Assemblée : un concubin ou une concubine peut être affilié-e à la sécurité sociale de sa ou son partenaire de même sexe).

En 1995, après trois ans de statu quo, les choses s'accélérent. En juin, la Lesbian & Gay Pride à Paris comme en province remporte un succès historique : plus de 60 000 personnes défilent dans la capitale (ce phénomène ne fera que s'amplifier années après années) : les gouines et les pédés ne se cachent plus. Et en plus, ils gueulent, revendiquent. En ce milieu de décennie, le mouvement militant homosexuel prend une toute nouvelle vigueur.

Dans la vie quotidienne, privée ou professionnelle, l'arbitraire ordinaire devient insupportable, les "petites" discriminations légales (à force !) créent de grandes indignations. Des lesbiennes et des gays têtus réclament ce qu'ils considèrent comme étant leurs droits et interpellent les tribunaux, comme cette femme qui avait perdu sa compagne, tuée par un chauffard, et réclamé des dommages et intérêts.

Le 25 juillet 95, un tribunal les lui

accorde : pour la première fois en France, la jurisprudence reconnaît les couples homosexuels. Cette affaire judiciaire a un grand retentissement. Le débat sur la question de la reconnaissance juridique des couples gays et lesbiens s'intensifie en automne quand des maires de Gauche décident de délivrer des certificats de vie commune aux couples de même sexe.

Mais ces certificats de vie commune ou de concubinage ne donnent aucun droit. Ils permettent de bénéficier de certains avantages, à condition que l'interlocuteur (propriétaire, assurance, mutuelle...) reconnaisse la validité du document délivré aux couples homosexuels. L'arbitraire reste de mise.

### Au secours le PACS arrive !



En 1997, lors de la campagne électorale des législatives, la création d'un statut pour les couples non-mariés est une des grandes promesses du Parti socialiste.

Le 9 octobre 1998, le PACS (Pacte civil de solidarité) est présenté à l'Assemblée. Cette proposition de loi forme la dernière mouture "ultra-light" des différents projets de lois précédents.

Mais des députés de la majorité n'ont pas jugé utile de se déplacer pour venir voter ce qui avait été une promesse électorale. Les députés de droite plus nombreux ont pu sans difficulté voter le rejet sans discussion du texte jugé contraire à la constitution. Des débats houleux et lamentables se sont alors succédés. L'ultra droite ultra catholique s'en est donné à cœur joie, s'accrochant à ses "valeurs" les plus nauséabondes. Pour elle, la France est en voie de devenir Sodome et Gomorrhe. Les fantasmes les plus homophobes se sont exprimés. L'Église papiste de France a présenté le PACS comme une « *loi dan-*

*gereuse et inutile* ». Pour elle, le mariage et la famille hétérosexuels doivent rester la norme avec comme objectif essentiel la procréation.

La droite dite "républicaine" quant à elle, toujours acculée par l'extrême droite, a profité du sujet pour se refaire une santé en se montrant la valeureuse gardienne des "bonnes vieilles" valeurs françaises : la famille, le mariage... Soutenue par le Président en personne, elle s'est farouchement opposée au PACS en menant une stratégie d'obstruction : bataille de procédure (près de 1000 amendements), discours fleuves afin de ralentir les débats...

Face à elle, l'opposition n'a trouvé que de lâches sociaux-démocrates sans convictions ni courage politique. Pendant ces débats sur le PACS, le gouvernement socialiste n'a pas cherché à défendre le principe d'égalité et l'idée de reconnaissance des relations homosexuelles. Il s'est désespérément contenté de rassurer sur sa droite en psalmodiant ce que n'était pas le PACS : pas le mariage, pas homosexuel (pour tous), pas le droit à l'adoption...

Finalement, après des jours et des nuits de débats à l'Assemblée, une version très amendée du PACS a été votée. Mais dans les mois à venir, cette loi devra être examinée par le très conservateur Sénat. La France n'a pas fini d'entendre brailler sa droite.

### Le PACS : ce n'est pas le mariage

Pourtant ce PACS est une petite loi qui améliorera de petites choses dans la vie quotidiennes d'êtres humains. Bien que certains l'appellent "le mariage homosexuel", le PACS n'a rien à voir avec le sacro-saint mariage car n'y sont pas reconnus certains droits comme celui à la parentalité. Il s'adresse à deux personnes vivant en commun. Le mot "homosexuel" n'apparaît nulle part, et ceci au nom d'un hypocrite universalisme républicain extrêmement français.

Le texte même édulcoré présente tout de même des avancées certaines. Il met en place des dispositions concernant les droits de succession, l'imposition, les baux locatifs, la vie professionnelle, la protection sociale. Mais la plupart des droits ne sont ouverts qu'après des délais de 1 à 5 ans, ce qui est de la pure discrimination et organise la défiance à l'égard des personnes homosexuelles comme si elles devaient faire leurs preuves. Concernant les partenaires étrangers, le PACS n'attribue pas automatiquement le droit au séjour à

un étranger qui contracterait avec un Français et ne donne aucun droit à la nationalité : aimez "made in France" !

## De la tolérance à la reconnaissance

On peut se demander à présent en quoi cette petite loi ni révolutionnaire ni subversive en soi a-t-elle pu faire peur au monde politique? En fait, derrière les hostilités et les réticences exprimées se cache (à des degrés bien évidemment différents) un même phénomène : la peur d'une reconnaissance pleine et entière des relations homosexuelles.

Ces relations, la loi et la plupart de nos politiciens les tolèrent.

Pour la loi, l'homosexualité n'est plus un crime faisant l'objet d'une répression. Quant à nos politiciens, ils ne cessent pas de vouloir rassurer sur leur bienveillance à l'égard des homosexuel·les. Même Christine Boutin, la croisée des ultra-catholiques n'échappe pas à l'exercice : « *J'ai beaucoup d'affection pour les homosexuels. Toute personne est à l'image de Dieu, et mérite le respect et la dignité. Ce sont mes frères et mes soeurs...* ».

Beaucoup sont prêts à accorder quelques aménagements à ces gentilles lesbiennes et ces charmants gays, mais il est hors de question de reconnaître les relations homosexuelles en permettant l'accès à l'égalité des droits.

À gauche, les réticences face à la reconnaissance sociale des relations homosexuelles sont plus sournoises. Elles s'expriment par une grande tartuferie entourant la question tabou de la parentalité homosexuelle.

Mais derrière une pensée basée sur une récupération mal digérée de la psychanalyse se cache, toujours et encore, la même question : celle de la reconnaissance pleine et entière des relations homosexuelles. Et pourquoi cela ? Car cela impliquerait de considérer les relations homosexuelles comme équivalentes aux relations hétérosexuelles. (In extenso, cela pourrait peut-être impliquer également une disparition totale d'une dualité hétérosexualité/homosexualité au profit d'une notion plus "diversiste" et moins aliénante de sexualités au pluriel.) Mais cette équivalence, une grande partie de la société n'est pas prête à l'entendre.

Et pourquoi cela ? Parce que cette notion d'équivalence (et non d'indifférence) sape les fondements des modèles aliénants dans lesquels les sociétés occidentales enferment les individus : l'hétérocentrisme (ou primat de l'hétéro-

sexualité), la dualité des modèles hommes/femmes (l'homme doit être comme ceci, la femme comme cela).

Ces modèles normatifs sont érigés dans les sociétés occidentales en fondements naturels. Et ce qui est naturel ne peut être bougé, puisqu'étant presque voulu par Dieu. Ces modèles n'étant pas vécus comme des normes sociales, ils perdent leur historicité et deviennent donc immuables car universels.

Mais pourtant l'indifférenciation entre sexe biologique et sexe social est une pensée purement occidentale et très limitée, et il existe ailleurs des exemples d'unions reconnues entre personnes de même sexe.

Des psychanalystes bourgeois, plus attachés à la survie des institutions qu'à l'émancipation des individus, vous expliqueront qu'il ne faut pas toucher à l'ordre symbolique des choses. Ils semblent oublier qu'un des buts essentiels de la psychanalyse est de désassujettir les individus d'emprises sociales aliénantes.



La revendication d'une reconnaissance de l'équivalence des relations homosexuelles et hétérosexuelles peut faire peur à certains en remettant en cause le "naturalisme" d'un certain nombre de modèles sociaux; mais elle pourrait plutôt nous faire rêver, en entrouvrant une porte laissant entrevoir d'autres possibles : de nouveaux fonctionnements sociaux et affectifs où chacune et chacun - désaliénées et désassujettis - seule, à deux ou à plus si affinités - pourraient s'épanouir dans la diversité et la liberté. ■

## Couples homosexuels en Belgique

par  
Anke Hintjens\*

Avec pour devise « *ce dont on ne parle pas, n'existe pas* », la Belgique n'a pratiquement jamais édicté de lois se référant explicitement à l'homosexualité. Le fameux article 372bis, qui place la majorité sexuelle pour les rapports homosexuels à 18 ans, alors qu'elle est de 16 ans pour les relations hétérosexuelles, est sans doute la seule mention légale explicite concernant l'homosexualité. Cette loi n'a été en application que pendant une vingtaine d'années. Symptomatique pour cette approche, le fait que le mariage civil n'est pas explicitement interdit aux couples de même sexe. Mais ce qui n'est pas interdit, n'en n'est pas pour autant autorisé. C'est en s'appuyant sur l'usage que les mariages homosexuels sont interdits.

Même si les questions qui concernent les mouvements des homosexuels et des lesbiennes sont des matières fédérales, ces mouvements ne sont pas organisés sur une base fédérale. Les dif-

férences entre le Nord (Flandre) et le Sud (Wallonie) sont importantes. Le mouvement des homosexuels et lesbiennes en Flandre est fort développé, regroupant quatre-vingt groupes locaux dans une fédération organisée démocratiquement. Du côté francophone existent une dizaine de groupes qui envisagent seulement aujourd'hui de se fédérer. La Flandre est d'avantage sous l'influence néerlandaise. Tandis que la Wallonie est davantage sous l'influence de la pensée universaliste française, qui imprègne la gauche (et la gauche révolutionnaire) de l'idée prépondérante selon laquelle, du moment que le principe d'égalité est reconnu, des organisations séparées pour atteindre l'égalité ne sont pas nécessaires.

Certaines organisations wallones rejettent l'institution du mariage civil, d'autres la revendiquent. Mais tous sont d'accord qu'il faut se battre avec les hétérosexuels pour l'amélioration ou la suppression de cette institution.

\* Anke Hintjens est une animatrice du mouvement gay & lesbiennes en Belgique.

## Homosexualités

L'extension de la possibilité du mariage civil résout d'un coup toutes les questions d'égalité des droits.

A côté de cela le mouvement réclame un bon statut pour les personnes qui ne veulent pas se marier, une sorte de contrat de vie commune. Cette possibilité doit concerner aussi bien les homosexuels que les hétérosexuels. Il n'existe pas encore une vue définitive sur les matières que devrait régler un tel contrat. Cette piste, seule, ne va cependant pas mettre en œuvre tous les droits découlant du mariage. Il est en effet absurde de disposer pour les couples hétérosexuels de deux statuts réglant les mêmes matières.

Des recherches montrent que la majorité de la population est pour l'égalité des droits, y compris la traduction légale de ces relations, sauf pour les questions liées à la parenté. Pourquoi cela n'avance-t-il pas ? Alors que la question est à l'ordre du jour depuis au moins quatre années.

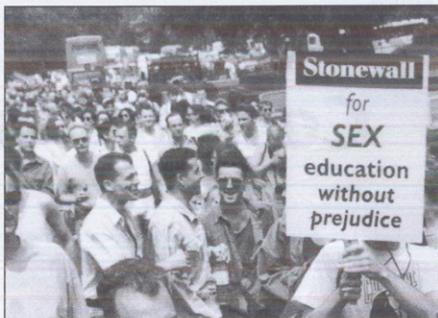
Le problème est du côté des couples hétérosexuels, qui ne sont pas organisés et qui ne luttent pas pour un statut pour les couples cohabitants à côté du statut marital. Le CVP (Parti populaire chrétien) s'oppose toujours à un tel statut alternatif au mariage. Il continue à vouloir imposer sa vision à tous en présentant le mariage comme une forme sacrée de relation. Il refuse donc tout contrat de vie commune pour les hétérosexuels qui minerait le statut du mariage.

Entre-temps le CVP a reconnu que les couples homosexuels étaient laissés pour compte et qu'ils avaient le droit à un statut légal pour leur relation. Ce parti ne veut pas être accusé de discrimination. Un professeur de l'Université catholique de Louvain a élaboré un statut permettant à des partenaires de se faire enregistrer. Cette proposition satisfait les exigences du CVP, car ce statut ne concerne que les couples homosexuels et non hétérosexuels. Cet enregistrement ouvrirait toutes les possibilités légales du mariage, à l'exception de celles concernant la parenté et le droit de séjour d'un partenaire étranger. Tous les devoirs, mais pas tous les droits.

Le mouvement flamand des homosexuels et des lesbiennes qualifie ce statut d'apartheid et trouve que les exceptions qui sont faites sont inacceptables. Il ne s'oppose pas à l'adoption de cette proposition, mais estime qu'elle ne constitue pas la solution au problème. Ce "partenariat enregistré" a fait l'objet d'une proposition de loi soutenue par le Parti socialiste flamand et le CVP.

Malgré l'approche très catholique de la proposition, le PSC (parti social-chrétien francophone) a refusé de la soutenir. Le PSC ne dispose pourtant que de 12 sièges sur 150, mais vu la faiblesse de la mobilisation francophone, il n'a pas été mis sous pression. Le dossier est donc aujourd'hui bloqué. Le mouvement des homosexuels ne pourra pas débloquent la situation sans alliés. Le manque de solidarité et de mobilisation de la part des milieux hétérosexuels constitue toujours un problème.

Une autre piste qui est aujourd'hui trop peu exploitée est celle de l'individualisation des droits. Sur cette question il n'y a pas unanimité au sein du mouvement, et la question n'est pas vraiment débattue. Seulement quelques individus avancent cette solution. Cet état de fait est le résultat de la situation objective. Même le mouvement des femmes est peu actif sur ce terrain de l'individualisation des droits. Et l'ensemble des mesures d'austérité et



d'économies du gouvernement va dans un sens opposé. On veut transférer la responsabilité de la prise en charge en cas de déficience dans l'attribution d'un revenu de l'autorité publique vers la famille ou le partenaire. Les personnes qui cohabitent (mariées ou pas) voient leur allocation de chômage réduite. Les minima d'existence pour les cohabitants sont tellement faibles qu'une personne isolée ne pourrait pas survivre. Les syndicats sont ici responsables de la situation. Peut-on dès lors demander au mouvement des homosexuels et lesbiennes de jouer un rôle moteur dans une telle lutte ? C'est une question à laquelle l'aile révolutionnaire du mouvement devrait chercher à donner une réponse. Il existe peut-être des alliances possibles avec l'aile du mouvement qui opte pour dépasser la seule idée de "l'égalité de droits" pour aller vers une émancipation réelle. Non pas une adaptation des homosexuels aux normes hétérosexuelles, mais le dépassement de ces normes rigides par les homosexuels et par les hétérosexuels. ■

# Portugal : Un nouveau

par  
Sergio Vitorino\*

En juin 1997, le Parti communiste (PCP) et le mouvement de jeunesse du Parti socialiste ont tous deux élaboré des propositions pour étendre les droits civiques des "unions de fait". La proposition déposée par le PCP ne concernait que les couples hétérosexuels. Mais la proposition des jeunes socialistes parlait de "personnes", plutôt que d'"hommes et femmes" ou "de sexe différent". Par conséquent, les gays et les lesbiennes s'y trouvaient inclus, mais seulement par défaut.

Dans la clause sur l'adoption, cependant, il est proposé que seuls les couples hétérosexuels puissent adopter ou bénéficier d'une insémination artificielle. La proposition donnerait aux cohabitants — y compris hétérosexuels — moins de droits qu'aux personnes mariées. Mais elle établirait au moins des droits "semblables au mariage" en matière de logement, de sécurité sociale et d'impôts. On pourrait également réclamer une pension alimentaire en cas de rupture de la relation. Il y aurait co-responsabilité pour les dettes et autres obligations financières.

Ces propositions plutôt limitées ont pourtant provoqué une réaction violente de l'Église catholique romaine, qui dispose encore d'une influence significative — et profondément réactionnaire — dans la société portugaise. Les partis de droite ont immédiatement annoncé qu'ils voteraient contre les deux propositions. De même que leurs homologues français, le Parti socialiste au pouvoir était complètement divisé. Il craignait qu'apparaître comme le tenant des droits des lesbiennes et des gays pourrait endommager davantage la popularité du gouvernement. Il avait auparavant déposé une proposition de dépénalisation de l'avortement qui avait été vigoureusement combattue par la hiérarchie de l'Église.

\* Sergio Vitorino, membre du Parti socialiste révolutionnaire, est militant du mouvement homosexuel portugais.

# mouvement

Cette offensive avait divisé les députés socialistes. Bien que le vote sur l'avortement avait été remporté au Parlement, les socialistes s'étaient ensuite mis d'accord avec les sociaux démocrates (un parti de droite malgré son nom) pour lancer un référendum sur la question. Pour finir, la mesure avait été rejetée, parce que le Parti socialiste n'avait pas mis tout son poids dans la balance pour soutenir le droit de choisir des femmes.

Une marche arrièrè comparable sur la question des "unions de fait" impliquerait que les droits des lesbiennes et des gays n'auraient pas force de loi.

Le PCP a mis deux arguments en avant pour ne pas inclure les lesbiennes et les gays dans ses propositions. Le débat sur le partenariat, disaient-ils, ne devrait pas être mêlé à la question des droits des lesbiennes et des gays, parce que des milliers de familles hétérosexuelles portugaises ont besoin de cette reconnaissance. Si on y incluait la question de l'homosexualité, la loi serait rejetée, et une majorité souffrirait à cause d'une minorité. Le PCP promettait d'autre part qu'il déposerait par la suite une loi consacrée exclusivement aux unions entre lesbiennes et gays. Dans les faits, cette modeste proposition de loi sur les cohabitants hétérosexuels fut rejetée au Parlement.

Le PCP accusa les socialistes d'avoir proposé une loi sur les homosexuels à un moment où le rapport de forces était défavorable au Parlement. La société portugaise n'était pas prête à en débattre, disaient-ils, et donc un débat sur cette question ne pourrait que renforcer les sentiments homophobes. Ils disaient également que les références à la "famille" dans la constitution portugaise ne concernaient que les ménages hétérosexuels. Les lesbiennes et gays portugais sont habitués aux positions homophobes des dirigeants du PCP, il n'y avait donc là rien de neuf. Mais le mouvement homosexuel fût pourtant extrêmement fâché. Non seulement le PCP était prêt à sacrifier cette "minorité", mais il se défendait en promettant de déposer une proposition de loi spéci-

fique aux couples homosexuels qui, d'après les arguments du PCP lui-même, n'avait aucune chance d'aboutir parce qu'elle ne traiterait que des seuls homosexuels.

Il était clair qu'en fait le PCP ne déposerait jamais un tel projet, et qu'il était malhonnête en prétendant cela. Ses électeurs sont trop conservateurs pour soutenir une telle législation. Mais de toute façon, les gays et lesbiennes portugais ne désiraient pas une loi spécifique alors qu'ils pouvaient être inclus dans une loi générale sur les "unions de fait".

Le Parti Socialiste révolutionnaire (PSR, section portugaise de la IVe Internationale) a été la première organisation à mettre en avant des thèmes homosexuels dans la politique du Portugal, au début des années 90. Il n'existait alors pas une seule organisation gay ou lesbienne, sans parler d'un mouvement. Le PSR reste le seul parti politique qui reprend les questions gays et lesbiennes dans son programme général. Cela confère au parti un très bon profil au sein du mouvement. De la part du reste de la gauche, les gays et lesbiennes ne s'attendent qu'au silence.

L'aile droite et l'Église ont eu recours à des arguments fondamentalistes. Ils ont insinué à tort qu'il s'agissait d'un débat autour du mariage pour les lesbiennes et les gays, et ont évoqué le spectre de la destruction de la famille de façon profondément homophobe. La hiérarchie de l'Église est montée au créneau à la télévision et dans la presse, disant que la loi était « *une aberration* » et que, si elle passait, cela signifierait « *la fin des valeurs familiales* » et de la « *société civilisée* » telle que nous la connaissons.

Pour finir, le projet communiste fut rejeté. La jeunesse socialiste retira son projet avant que la discussion ne débute au Parlement, lorsqu'elle se rendit compte qu'il n'y aurait même pas une majorité parmi les députés du Parti socialiste à le voter. Et ainsi, aucune mesure ne fut approuvée qui aurait pu faire progresser les droits d'union civile, ne fût-ce qu'un petit peu.

Mais ce qui fut peut-être le plus préoccupant, ce fut l'échec du mouvement lesbien et gay à répondre de façon adéquate aux arguments avancés par leurs bigots d'opposants.

Il y a à cela deux raisons principales. Le mouvement homosexuel portugais ne s'est développé que récemment, et est encore très petit. Le niveau d'organisation et de débat politique est encore

extrêmement limité. Il n'existe que deux organisations en activité, dont l'une est très faible et non-représentative, et l'autre manque de discussions politiques et démocratiques.

Cette seconde organisation, ILGA Portugal, est la plus importante. Elle existe depuis trois ans et compte beaucoup de militants. Mais même si sa base est très hétérogène, ILGA est fort proche de certains secteurs du Parti socialiste, et s'est engagé dans une stratégie de lobbying. Dans ce débat crucial, ILGA s'en est tenu à une critique très modérée des socialistes, et s'est transformé en otage de sa relation politique avec le parti au pouvoir. Il a failli à mobiliser les gens pour manifester pour leurs droits, alors même que c'était possible et aurait pu forcer le gouvernement à faire des concessions. En même temps, il se présente toujours comme une organisation non-politique, dans l'espoir de recruter le plus de gens possibles. En effet, par crainte de la politique, qu'il confond avec les partis politiques, il avait peur de reconnaître les partis de droite comme ses adversaires, il préférait tenir des réunions avec eux pour tenter de les persuader. Ils ne répondit même pas aux provocations de l'Église, parce qu'il avait peur d'offenser ce qui reste une société très catholique.

Cette stratégie s'est avérée très destructrice. Elle a miné la possibilité réelle qu'il y avait de mettre de nombreuses personnes en mouvement sur cette question. D'un autre côté, elle a eu un effet secondaire positif : la stratégie du lobbying a perdu sa crédibilité pour toute une couche de gens.

Baucoup de gays et de lesbiennes ont compris qu'il faut aller plus loin et organiser une action sérieuse. Ils ont compris que le mouvement n'a rien à attendre des partis politiques dominants, à moins que nous ne les forçons à satisfaire nos revendications par la mobilisation.

Cet épisode est le meilleur argument pour saper les forces réformistes qui dirigent le mouvement homosexuel, et les forcer à agir plus sérieusement pour exiger un changement radical. Cela crée un meilleur rapport de forces entre les divers courants pour les luttes à venir. Le manque de démocratie et de créativité dans notre petit mouvement gay et lesbien se voit remplacé par une atmosphère nouvelle de débat et d'action. ■

## Revue

**Samovar,  
une nouvelle revue  
sur "l'Est"**

« **C**e qui compte le plus à nos yeux, c'est ce que ces sociétés dites "de l'Est" deviennent réellement, dans leur façon d'exister, de produire (ou de ne plus produire), de consommer, de travailler, de galérer, de réfléchir et de rêver. Y compris la manière dont elles se représentent leur présent, leur passé, le monde extérieur... la façon dont on leur bourre le crâne, dont les grugent et les manipulent les détenteurs de pouvoirs matériels et symboliques. » Dès la présentation du n° 1 de *Samovar*, le ton est donné.

Et le sommaire de ce premier numéro, avec son bêtisier de la presse mondiale sur l'ex-URSS, son dossier sur le "deuxième choc" de la crise financière de 1998, son dossier sur les mouvements sociaux en Russie de 1989 à 1998, ses informations sociales, économiques et politiques, le tout avec une intéressante iconographie, fait d'emblée du *Samovar* une référence.

A lire donc, et vite ! D'autant plus que la rédaction annonce d'emblée que « *Samovar* n'est pas une revue ou une institution destinée à durer dans le prochain millénaire... ». [J. M.]

● *Samovar*, 70 rue Émile Banning, 1050 Bruxelles, Belgique. Fax : (322) 649 58 50  
Abonnement : 1200 BEF ou 200 FF. Le n°1 est en vente à la Librairie La Brèche, 9 rue de Tunis, 75011 Paris.

## Livres

**Le "communisme  
nouveau" est arrivé !**

À quelques mois d'intervalle sont sortis deux ouvrages rédigés par des dirigeants du Parti communiste français : le communiste "refondateur" Roger Martelli, membre du Comité national, propose *Le communisme autrement* (1) et le secrétaire général, Robert Hue, *Communis-*

1. Roger Martelli, *Le communisme, autrement*, Syllepse, sept. 1998.

2. Robert Hue, *Communisme, un nouveau projet*, Stock, janv.1999.

me, un nouveau projet (2).

Disons d'emblée qu'en dépit d'une différence de ton et de style (à l'avantage du "refondateur"), ces deux livres partagent un même point de vue et utilisent la même terminologie approximative pour tenter de le définir.

Pour eux l'ère des révolutions est close avec l'effondrement du "socialisme réel" : les diverses tentatives de rupture brutale avec le capitalisme sous la direction d'une "avant-garde éclairée" n'ont mené qu'à de nouvelles sociétés d'oppression. Le marxisme est à revoir de façon non dogmatique et au seuil du troisième millénaire on ne peut plus considérer la lutte de classe comme le moteur de l'Histoire. C'est maintenant à chaque individu de s'approprier la maîtrise de sa vie.

Certes, Robert Hue est particulièrement exaspéré avec sa manière de personnaliser à outrance ses réflexions et ses conseils en communication sont certainement à l'origine de ce "produit" dont la seule première demi-page comporte 13 fois le pronom (très) personnel "je". Mais en ce qui concerne le flou des expressions et des perspectives esquissées, on peut dire que nos deux auteurs sont sur la même longueur d'ondes : c'est plusieurs fois par page que l'on retrouve le "dépassement du capitalisme", "l'intervention citoyenne", le "progressisme", les "traces" qu'il faut laisser pour ne pas perdre la "visée communiste", la "radicalité" et même, pour Robert Hue, le "révolutionnement" (inconnu dans la langue française).

Aucun des deux ouvrages ne se risque à analyser d'éventuelles situations révolutionnaires qui auraient pu survenir en Europe avant et après la deuxième guerre mondiale et aucun n'ose reconnaître franchement que logiquement, d'après leur analyse, Bernstein avait eu raison contre Rosa Luxemburg, Kautsky contre Lénine et Léon Blum contre Trotski.

Quand Robert Hue fait l'éloge du mouvement qui « *changera la société pour changer de société* » on pense inévitablement à l'aphorisme de Bernstein contre lequel s'insurgeait Rosa Luxemburg il y a tout juste un siècle : « *Pour moi le but final, quel qu'il soit, n'est rien, le mouvement est tout* ».

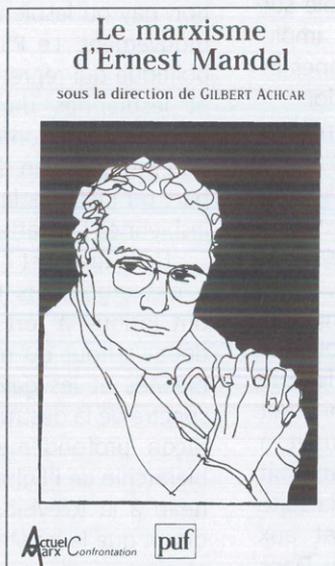
Certes la société a profondément changé depuis cette époque

mais elle est demeurée capitaliste et personne n'a encore pu démontrer que par un "mouvement" fait de réformes successives on parviendrait à faire du salarié autre chose qu'un vendeur de sa force de travail et du capitaliste un individu qui pour survivre dans la jungle de la concurrence doit réaliser le maximum de profit au détriment du salarié.

On va bientôt célébrer le 80<sup>e</sup> anniversaire de l'assassinat de Rosa. C'est l'occasion de relire son *Réforme sociale ou révolution*. On y découvrira que le « *nouveau projet* » communiste n'a vraiment pas le privilège de la nouveauté....

Jean-Michel Krivine

**Vient de paraître**



Ernest Mandel (1923-1995) appartenait à une espèce devenue fort rare : celle des théoriciens du marxisme militant. Il était l'un de ces rares hommes ou femmes dans l'histoire du mouvement socialiste, qui ont été capables de mener de pair une activité inlassable de dirigeant politique et une œuvre intellectuelle obéissant aux critères académiques de la recherche scientifique, au point de forcer le respect des milieux universitaires.

C'est à un bilan critique de cette œuvre considérable que cet ouvrage collectif est consacré. Les auteurs présentent et discutent les principaux apports d'Ernest Mandel à la théorie politique et économique : la variante humaniste et optimiste du marxisme qui fut la sienne ; son apport fondamental à l'analyse de la dynamique du capitalisme dans la seconde moitié

du XX<sup>e</sup> siècle ; son rôle déterminant dans la réhabilitation de la théorie des ondes longues en économie ; ses analyses de la bureaucratie dans le mouvement ouvrier et dans les Etats du "socialisme réellement existant" ; sa conception des problèmes de gestion de la transition au socialisme ; ainsi que le rapport particulier que cet homme, qui frôla la mort dans les camps nazis, entretenait avec la question de l'Holocauste.

Deux textes de Mandel figurent en deuxième partie : des thèses consacrées à cette même question de l'Holocauste, ainsi qu'une longue contribution traduite de l'allemand, et inédite en français, dans laquelle ce marxiste impénitent expose les raisons profondes de son adhésion au marxisme.

Une bibliographie des travaux de Mandel publiés en langue française clôt cet ouvrage, dont des éditions allemande, anglaise, brésilienne, espagnole, japonaise et turque, sont déjà parues ou en voie de paraître.

● *Le marxisme d'Ernest Mandel*, PUF, Paris 1999, prix 128 FF. Liste des contributeurs : Gilbert Achcar, Université Paris VIII (Saint-Denis) ; Robin Blackburn, rédacteur en chef de la *New Left Review* (Londres) ; Norman Geras, Université de Manchester ; Michel Husson, Institut pour la recherche économique et sociale (IRES, Paris) ; Francisco Louça, Université de Lisbonne ; Michael Löwy, Centre national de la recherche scientifique (CNRS, Paris) ; Charles Post, Université de New York, CUNY ; Catherine Samary, Université Paris IX (Dauphine).

Actuel Marx, Espace Marx  
et Critique communiste  
organisent

**une table ronde**  
autour de l'ouvrage

**Le marxisme  
d'Ernest Mandel**

avec la participation de Gilbert Achcar, Gérard Duménil, Michel Husson, Michael Löwy, Jean Magniadas, Catherine Samary et Jean-Marie Vincent

**PARIS, 9 MARS**

Université de la Sorbonne,  
salle Bachelard, à 19h30

# Aristide et René Prével jouent avec le feu

par  
Arthur Mahon\*

Le 11 janvier 1999, utilisant un artifice légal, le président René Prével a annoncé qu'il ne reconnaissait plus le parlement et les maires élus en 1995. Il entendait ainsi mettre un terme à une longue crise politique et faciliter le retour au pouvoir d'Aristide. Celui-ci espère bien retrouver le fauteuil présidentiel le 7 février 2001. De nombreux démocrates voient arriver avec frayeur cette échéance. Car le régime qui s'annonce risque d'être très différent de celui qui, en 1991, s'était mis en place dans l'enthousiasme général.

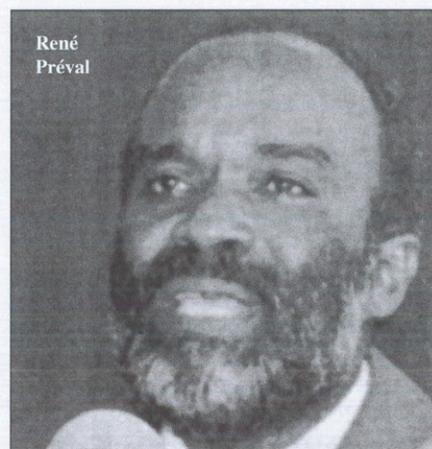
## Aristide I et Aristide II

Année après année, le mouvement populaire haïtien s'est affaibli. Une partie a été décimée par la répression des années Cédras. Parmi les militants qui s'étaient exilés, certains sont restés à l'étranger. Les groupes qui se disent « organisations populaires » sont bien différents de ce qu'ils étaient il y a dix ans. Il n'est pas rare que certains de leurs membres travaillent pour l'ambassade américaine, pour des politiciens en mal de popularité, voire même des firmes étrangères. Parmi les militants restés fidèles à leurs engagements, beaucoup ont perdu espoir. Ils sont écœurés de voir à quoi ont abouti les luttes menées contre les différents avatars du duvaliérisme. Ils n'acceptent pas que tant de sacrifices aient été trahis par une petite classe politique « lavalasienne », qui a adopté les mœurs des anciens dirigeants. Et ils s'inquiètent du prestige dont Jean-Bertrand Aristide continue à jouir à l'étranger.

Tant de rumeurs circulent au sujet de l'ancien président que l'on peut être tenté de rejeter en bloc toutes les accusations d'affairisme ou d'enrichissement illicite. Il serait réconfortant de

pouvoir les attribuer à la CIA ou au Parti républicain qui, à travers l'IRI (Institut républicain international), tente de regrouper les forces conservatrices. Mais les confidences de certains proches d'Aristide ne laissent guère de doute sur le degré de dégénérescence atteint par le bonhomme. Il n'aura pas été l'exception, l'homme de foi dévoué aux pauvres qui, bien qu'arrivé au sommet du pouvoir, serait resté identique à lui-même ! On dit souvent qu'il y a eu un Aristide I, celui d'avant le coup d'État, et un Aristide II, celui qui est revenu en octobre 1994 dans un avion de l'armée américaine. Cela est vrai. Mais l'attitude d'Aristide I annonçait celle d'Aristide II. Déjà en 1991, son comportement désespérait nombre de ses ministres. Pour lui, le gouvernement n'avait qu'un rôle subalterne. N'était-il pas l'élu du peuple, celui qui portait les espoirs de millions d'Haïtiens ? Les manœuvres en coulisse et les faveurs accordées aux amis et aux fidèles ne manquaient pas. A cette époque aussi, Aristide a commencé à manifester un penchant curieux pour les anciens duvaliéristes. Déformation professionnelle du prêtre amateur de conversions ? Volonté de neutraliser des adversaires ? Ou, plus profondément, désir de reprendre la démarche d'hommes comme François Duvalier qui, avant d'être le dictateur que l'on sait, tenta de décrypter, pour mieux la manipuler, ce que certains ont appelé « l'âme haïtienne » ?

S'il a été influencé par les idées socialistes, Aristide n'en est pas moins resté marqué par la doctrine sociale de l'Église. En 1990, il est passé quasiment du jour au lendemain du statut d'ennemi public numéro 1 à celui de président de la République. Il lui a fallu alors inventer un semblant de stratégie politique. Son éducation religieuse, son manque de formation politique, et ses liens avec certains secteurs de l'Église – dont il faisait



encore partie – ont pesé de tout leur poids. Il reprochait à la bourgeoisie son égoïsme, mais pour lui tous, riches comme pauvres, avaient leur place à la même table. Cette volonté de réunir la grande « famille haïtienne » sous son leadership ne l'a pas quitté.

## « Faire de l'argent... »

Durant l'exil à Washington, sa tolérance envers la corruption s'est aggravée. Il lui arriva même de nommer à un poste important un homme qui, ayant détourné une grosse somme d'argent, avait été révoqué du ministère (en exil) des Affaires étrangères. Dans la même logique, à la fin de l'exil, il a tenté un rapprochement avec l'oligarchie haïtienne (qu'on appelait alors « l'élite moralement répugnante ») qui avait financé le coup d'État. Avant même son retour en Haïti, il a imposé la signature d'un accord par lequel l'État haïtien louait à un prix exorbitant des installations de stockage de pétrole. Le bénéficiaire était une filiale du groupe Mews. Les Mews font partie des quelques familles qui ont su s'enrichir quel que soit le régime. En 1991, ils soutenaient le coup d'État. En 1994, ils imprimaient des photos à l'effigie d'Aristide. Ils ont aujourd'hui leurs entrées dans la résidence de l'ancien président.

En 1991, ceux qui entouraient Aristide lors de son entrée en fonction étaient mus par un certain idéal. Lors de son retour en Haïti les mêmes, ou leurs successeurs, étaient, pour une bonne part, devenus cyniques. Le

\* Arthur Mahon, collaborateur d'*Inprecor*, est membre de la commission internationale de la Ligue communiste révolutionnaire.

coup d'État a brisé bien des os mais aussi bien des esprits. A Washington, la fréquentation des milieux affairistes clintoniens a achevé d'en corrompre plus d'un. Aristide lui-même a pris goût au luxe aussi bien qu'au pouvoir, et ceci bien avant son départ en exil. Après son retour à Port-au-Prince, certains diplomates se dirent stupéfaits du faste des réceptions qu'il donnait au Palais national.

Prêts et dons internationaux, trafics en tout genre, entreprises américaines prêtes à financer le parti démocrate en échange de contrats juteux : le retour au pouvoir d'Aristide offrait des perspectives exaltantes aux prédateurs qui rôdaient au Palais national, qu'ils fussent prêtres ou laïcs. Depuis quatre ans, beaucoup se sont enrichis. Le cinéaste Raoul Peck, qui fut ministre de la Culture de mars 1996 à octobre 1997, raconte une anecdote significative. La discussion en conseil des ministres tournait autour d'un contrat de téléphone cellulaire. Cri du cœur du ministre des Finances, Fred Joseph, un proche d'Aristide : « *Ce n'est pas parce que nous sommes dans le mouvement Lavalas que nous ne devons pas faire de l'argent.* ». Il explique : « *80% des gros contrats de construction sont pris par des anciens macoutes, anciens militaires ou les fils de ceux-ci. Nous pour des raisons idéologiques, nous méprisons l'argent. Moi, je ne suis pas d'accord ! Je ne veux pas être un martyr ! J'ai assez donné !* » (1). Beaucoup d'argent a circulé après le retour d'Aristide. Son origine : "le Palais". Objectif : acheter les organisations populaires. Le clientélisme était roi. Ces pratiques, qui continuent de plus belle aujourd'hui, ont introduit une fracture parmi ceux qui avaient lutté pour le retour du président.

C'est avec beaucoup d'amertume qu'il avait quitté le Palais national le 7 février 1996. Il aurait souhaité que, mus par un grand élan de gratitude, les parlementaires amendent la constitution, afin de lui permettre de rester président trois ans de plus, c'est-à-dire le temps passé en exil. Mais le président de l'Assemblée nationale, le sénateur Edgard Leblanc, avait pris les devants : il avait expliqué

clairement qu'il n'en était pas question. Leblanc était membre de l'OPL (Organisation politique Lavalas, devenue maintenant Organisation du peuple en lutte), une organisation qui refusait de se mettre sous la coupe du président. Contrairement à une bonne partie de l'entourage d'Aristide, la plupart des cadres de l'OPL avaient vécu la période de la dictature en Haïti même. En privé, ils se montraient très critiques envers les pratiques antidémocratiques d'Aristide. Mais ils firent alliance avec lui et les siens lors des élections de juin 1995. A la Chambre des députés et au Sénat, l'OPL devint la force la plus puissante.

Bien qu'il ait réussi le tour de force de dissoudre l'armée, les quinze mois qu'Aristide a passés au Palais national ont beaucoup déçu la population. Car, malgré la fin de l'embargo qui avait été imposé aux putschistes, les prix ont continué à grimper, le chômage n'a pas diminué et la justice a été sacrifiée à la réconciliation.



Entendant bien reconquérir le pouvoir lors de l'élection présidentielle de l'an 2000, Aristide n'est pas resté longtemps confiné dans sa résidence luxueuse de Tabarre, située tout près de Port-au-Prince.

### Fondation Aristide et Famille Lavalas

Très vite, il a lancé la Fondation Aristide pour la Démocratie. Un moyen pour lui de retisser des réseaux à travers tout le pays. Un moyen aussi de retrouver un contact direct avec les pauvres, dont il était privé depuis son accession à la présidence. Car Aristide n'est pas tout à fait un politicien tra-

ditionnel. Dans son centre de Tabarre, la Fondation possède un auditorium où peut se presser une grande assistance. Elle organise des centres d'alphabetisation, a mis en place des autobus, un système de microcrédit, etc. En 1988, l'église de Saint-Jean Bosco, où officiait Aristide, fut attaquée et incendiée. C'était un lieu de rencontre pour les jeunes des organisations populaires. Aristide estime probablement que sa fondation se trouve dans le prolongement de Saint-Jean Bosco. Mais c'en est plutôt la négation. Car cette institution est mise au service de pratiques qui, il y a dix ans, auraient sans doute fait horreur à l'ancien prêtre.

Il n'existe guère de frontières entre la Fondation Aristide et le parti La Famille Lavalas, que lui et sa cour ont créé en novembre 1996. On trouve de tout dans cette formation politique. Une partie de ce qui reste des communautés ecclésiales de base, mais aussi des trafiquants de toute sorte. Des militants critiques envers l'entou-

rage d'Aristide, mais aussi des gens qui veulent préserver l'avenir en se plaçant dès à présent derrière le prochain président.

Des "marxistes-léninistes" au projet incertain, mais aussi des anciens duvaliéristes. La direction est dominée par certains fidèles d'Aristide et des aventuriers (notamment des anciens militaires), qui estiment que leur courage passé doit être récompensé par une rente à vie. Nombreux sont les partisans d'Aristide prompts à dénoncer son entourage. Combien de temps leur faudra-t-il encore pour comprendre qu'il s'entoure des gens qui lui ressemblent et qui lui sont utiles ?

Lors des élections d'avril 1997, seulement 3% des électeurs ont voté pour les candidats du parti créé par Aristide. A peu près autant ont voté pour d'autres candidats... et les autres ont déposé un bulletin blanc ou se sont abstenus. En effet, une très

1. Raoul Peck (1998), *Monsieur le Ministre... Jusqu'au bout de la patience*, Éditions Velvet.

grande partie de la population, lasse des promesses d'Aristide et de ses discours creux, le considère comme un politicien comme les autres, qui a abandonné la cause des pauvres. Il a néanmoins conservé, ou reconquis, de nombreux fidèles dans des milieux populaires. Et ces derniers mois, il a montré qu'il pouvait se donner les moyens de rassembler des foules impressionnantes.

La Famille Lavalas essaye de récupérer le mécontentement populaire. Mécontentement face au gouvernement, à la situation économique, aux brutalités de la police, à l'absence de justice et à la corruption. Paradoxalement une grande partie des ministres et de leurs directeurs sont liés à Aristide. Cela n'empêche pas La Famille Lavalas de se présenter quasiment en force d'opposition. Il est vrai qu'Aristide est un grand artiste, qui peut recevoir à une table des membres d'organisations populaires et, un peu plus loin, offrir le champagne à des représentants de l'oligarchie.

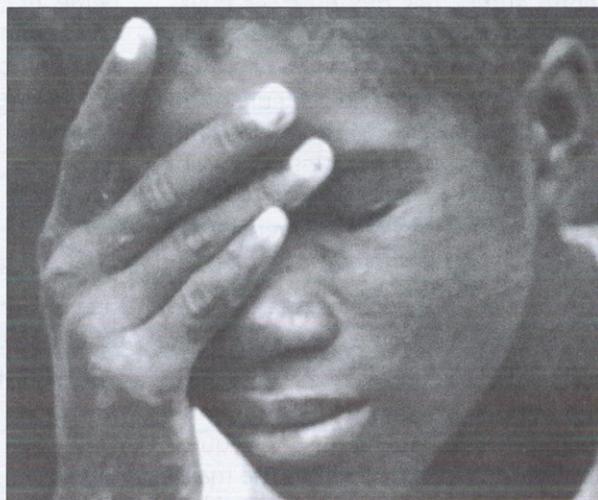
Dans chacune des communes (qui comptent en moyenne environ 60000 habitants), La Famille Lavalas veut avoir mille délégués, organisant autour d'eux des "Petites Familles Lavalas". Dans certains départements, cet objectif n'est pas loin d'être atteint. Par contre, les autres partis restent squelettiques. On peut craindre que lors des prochaines élections, si le taux de participation est faible, les candidats de la Famille Lavalas, ne remportent presque tous sièges. Surtout s'ils peuvent frauder. Cette perspective d'un parti quasi-unique est redoutable. Car on assiste de plus en plus à des phénomènes inquiétants, qui rappellent de mauvais souvenirs. On a vu dernièrement des directeurs généraux de ministère donner congé à leurs employés pour aller accueillir Aristide à l'aéroport. Il devient de plus en plus dangereux de critiquer ouvertement Aristide. Car La Famille Lavalas, et notamment son aile marchante, l'Assemblée populaire nationale (liée à l'hebdomadaire Haïti Progrès) ont tracé l'équation redoutable : critiquer Aristide = travailler pour l'OPL = participer au complot de la CIA pour le discréditer et finalement le tuer. L'un des porte-parole de La Famille Lavalas a déjà accusé le

sénateur Paul Denis, de l'OPL, d'avoir tenté d'assassiner Aristide. Dans un débat, des membres de cette organisation ont sorti un pistolet quand un intervenant a rappelé le rôle joué par Aristide dans la mise en place du plan d'ajustement structurel. Lors de l'enterrement du Père Jean Pierre-Louis, assassiné le 10 août dernier, des membres de La Famille Lavalas sont venus armés. Ils étaient soucieux d'empêcher toute manifestation qui réclamerait justice, et ont agressé les opposants à Aristide, notamment des partisans du prêtre assassiné. Ces derniers refusent en effet d'écarter l'hypothèse selon laquelle cet homme exceptionnel aurait été tué parce qu'il dénonçait la corruption du pouvoir et voulait construire une force de gauche alternative à Lavalas.

### Le piège que l'OPL n'a pas évité

Après son investiture, en février 1996, René Préal a nommé, à contrecœur, un premier ministre membre de l'OPL, l'agronome Rosny Smarth. Leur cohabitation fut de courte durée. Les élections d'avril 1997 (renouvellement du tiers du sénat, élection d'assemblées locales) mirent le feu aux poudres. L'OPL dénonça un candidat de la Famille Lavalas qui avait fait irruption dans un bureau de vote accompagné de membres, en armes, de la sécurité présidentielle. Bien que plusieurs partis aient dénoncé de multiples fraudes, René Préal, accepta que le Conseil électoral, passant par dessus le premier ministre, publie au journal officiel les résultats de ces élections (auxquelles près de 95% des électeurs s'abstinrent de participer !). Les réactions furent telles que le second tour des élections ne fut jamais organisé. Quelques semaines plus tard, Rosny Smarth présenta sa démission (2). En novembre, il n'avait toujours pas de remplaçant. Il quitta alors son poste, suivi de près de la moitié des ministres. Depuis a fonctionné un gouvernement de facto, composé de huit ministres, alors que

la constitution exige que tout gouvernement en comporte au moins dix. René Préal, qui s'était débarrassé d'un premier ministre de l'OPL s'est fort bien accommodé de cette situation qui lui laissait les mains libres pour préparer le retour d'Aristide. Il



n'a proposé à la ratification du parlement que des hommes ayant les plus grandes chances de ne pas être approuvés. Le dernier, Jacques Édouard Alexis, a été accepté au mois de décembre 1998 après que René Préal ait conclu un accord avec l'OPL, portant notamment sur la composition du gouvernement. Mais le président jeta l'accord à la poubelle après le vote du parlement. A la crise gouvernementale s'ajoute une crise électorale. De nouvelles élections législatives et municipales auraient dû être organisées à la fin de l'année 1998. Mais les membres du Conseil électoral, fort contestés, ont été amenés à démissionner les uns après les autres. Or René Préal ne s'est pas donné les moyens de reconstruire un nouveau conseil électoral.

L'OPL s'est laissée enfermer dans un piège. Sous le gouvernement de Rosny Smarth, un plan d'ajustement structurel a été signé avec le FMI, ce qui lui a aliéné de nombreux secteurs. Lors de la démission de Rosny Smarth, l'OPL a expliqué brièvement que, par souci du compromis, elle n'avait pas mis son propre programme en œuvre. Mais elle n'en a pas tiré les leçons. Au lieu de mener publiquement campagne contre la corruption, contre l'impunité et pour un programme de

2. Cf. *Inprecor* n°415, juillet 1997, *Impasse politique en Haïti*.

satisfaction des revendications populaires, l'OPL s'est contentée de mener des combats, parfois douteux, au sein du parlement et dans la presse. Au lieu de rechercher des alliances avec des secteurs situés à sa gauche, elle est allée jusqu'à signer un communiqué en défense de la démocratie avec, entre autres, des groupuscules duvaliéristes. Depuis 1995, sa base a fondu comme neige au soleil et elle s'est mise à dos nombre de secteurs et de militants. L'OPL a joué un rôle de cran d'arrêt face aux pratiques désastreuses d'Aristide. Mais faute d'avoir fait appel à temps à l'intervention de la population déshéritée, elle se trouve aujourd'hui en mauvaise posture.

### Coup de force présidentiel

René Préal a l'habitude de contourner le parlement sur des questions graves. Il a négocié seul le maintien de troupes américaines alors qu'une loi publiée en août dernier stipulait : « *Dès la publication de la présente loi, l'État a pour obligation d'obtenir le départ de tout corps armé étranger* ». Et c'est dès à présent que des éléments de dictature se mettent en place. Au mois d'octobre, alors qu'une nouvelle radio, liée à un petit groupe de gauche, s'appêtait à émettre, la police est intervenue et a emprisonné plusieurs personnes. On leur a clairement fait savoir qu'une telle radio ne serait pas tolérée à Port-au-Prince.

Pourtant, c'est au nom de la défense de la constitution que, le 11 janvier, René Préal a opéré un véritable coup de force. Il s'est appuyé sur une astuce légale. Un décret-loi, pris il y a quatre ans, avait prévu qu'exceptionnellement, les élus de 1995 verraient leur mandat raccourci de quelques mois. Ceci afin de permettre à leurs successeurs de prendre leur fonction le 11 janvier 1999, comme le veut la constitution. Cette disposition visait à éviter une crise politique, non à en provoquer une nouvelle. Comme il n'y a pas eu d'élection en 1998 et qu'ils n'avaient pas de successeurs, il tombe sous le sens que les élus de 1995 étaient en droit de rester en place, vu que la durée constitutionnelle de leur mandat n'avait pas expiré. Mais René Préal a déclaré dans un discours télévisé que, pour lui, il n'en était pas question. Du même coup, il

pensait régler la question du premier ministre et de la composition du gouvernement : le premier ministre n'a plus besoin d'obtenir la confiance du parlement s'il n'existe plus, et René Préal a annoncé que le gouvernement serait nommé par décret présidentiel. Un des objectifs de ce stratagème était de mettre sur pieds un conseil électoral composé d'hommes facilement influençables par le pouvoir Lavalas.

Les parlementaires sont largement discrédités, et ils ont du mal à trouver un appui important dans l'opinion publique. La population est lasse d'une crise politique sans fin, dont elle ne perçoit pas les enjeux. Cependant, Préal s'est heurté à une opposition peut-être plus importante qu'il ne le prévoyait. Il n'a pas réussi à isoler l'OPL, qui a trouvé des alliés parmi d'autres forces politiques. Une partie des députés et des sénateurs, pour la plupart membres de l'OPL, a décidé d'ignorer ses décisions. Le 19 janvier, quarante-cinq députés se sont réunis dans les locaux du Parlement avec le quorum nécessaire. Une partie de La Famille Lavalas reproche à Préal de ne pas avoir fermé carrément les locaux du parlement et tente de le déborder. L'administration Clinton se montre hésitante. Sur le fond, elle appuie Préal et Aristide. Mais elle est obligée de tenir compte des protestations du parti républicain et d'exercer des pressions sur Préal. Ce dernier a engagé un processus de négociations avec une partie de l'opposition.

Parmi les partis qui se sont alliés à l'OPL afin de lutter pour « *un État fondé sur le droit, l'équité, la justice* », plusieurs avaient collaboré avec les militaires durant la dictature. Il serait dramatique qu'ils puissent prendre la direction du combat en défense de la démocratie. Et il est urgent que toutes les forces de gauche se rassemblent pour mener cette lutte. Mais certains secteurs sont désorientés et ont du mal à percevoir les enjeux de la bataille qui se mène actuellement.

Il est vrai qu'on a souvent l'impression que les acteurs de la scène politique haïtienne jouent une pièce destinée à amuser le public, tandis que les affaires sérieuses se passent dans les coulisses. On peut le montrer à tra-

vers plusieurs exemples. Ainsi, l'oligarchie haïtienne arrive à rester dans l'ombre, alors qu'elle a joué un rôle fondamental dans l'histoire récente, notamment dans la préparation du coup d'État de 1991. Après la fin de la dictature, l'armée a été dissoute. Par contre l'oligarchie est sortie renforcée de cette période, et personne ne lui a demandé de compte.

L'un des principaux artisans du coup d'État, le colonel Michel François, était lié de longue date au cartel de Cali. Et les réseaux internationaux de la cocaïne ont assurément joué un rôle important dans le coup d'État. Cependant, malgré le départ de Michel François et la dissolution de l'armée, Haïti demeure une des plaques tournantes du trafic de cocaïne : les cartels colombiens et leurs homologues nord-américains ont donc trouvé d'autres correspondants en Haïti.

Le débat sur le programme d'ajustement structurel en Haïti s'est polarisé sur les privatisations. Par contre, le licenciement massif de fonctionnaires qui a commencé cet été est resté sans réponse. Les employés de la fonction publique avaient été contraints de signer leur « *demande de départ volontaire* » sous peine d'être révoqués. Et l'abaissement des tarifs douaniers sous Aristide est oublié depuis longtemps. En réduisant le débat à la question des privatisations, on a perdu de vue le fait que le programme d'ajustement structurel n'était finalement qu'un moyen, parmi d'autres, pour favoriser l'entrée d'Haïti dans la spirale de la mondialisation du capital. Et sans attendre les privatisations, des firmes internationales (pas seulement nord-américaines) s'associaient discrètement à des hommes proches du pouvoir ou à des secteurs de l'oligarchie pour s'installer sur des créneaux juteux.

### Gesticulations et pouvoir fort

Revenu au pouvoir, Aristide mettra sans doute au rencard certaines des privatisations prévues. En 1995, il avait fait applaudir dans les bidonvilles James Wolfenson, le directeur de la Banque mondiale. Peut-être parce qu'il partage sa rhétorique sur la



Aristide

nécessité d'obtenir un consensus autour des plans d'ajustement structurel. Le représentant de la Banque mondiale en Haïti s'est d'ailleurs senti obligé d'alerter le ministre des Finances (par ailleurs membre de La Famille Lavalas) sur les dangers que fait courir un licenciement brutal des fonctionnaires.

Aristide tiendra sans doute quelques vigoureux discours anti-impérialistes et il renforcera sûrement la coopération avec Cuba (qui a envoyé récemment plusieurs centaines de médecins en Haïti)... comme avec Taiwan. Il rendra hom-

mage aux pauvres et critiquera l'égoïsme des riches. Il n'est pas exclu qu'il porte quelques coups à des membres récalcitrants de l'oligarchie. Sa Fondation Aristide pour la Démocratie deviendra peut-être le grand "filet de sécurité" pour les pauvres cher à la Banque mondiale. Mais toutes ces gesticulations serviront à occulter l'essentiel, à savoir l'installation d'un pouvoir fort mis au service de fractions du capital haïtien et international entre qui les cartes sont en train d'être redistribuées : certaines multinationales, une partie de l'oligarchie, les fractions bourgeoises

ou embourgeoisées de Lavalas dénaturee, des trafiquants de toutes sortes.

Aristide a tiré à sa manière les leçons du coup d'État. Il a dissout l'armée mais s'est trouvé trop faible pour anéantir les puissantes forces haïtiennes et internationales qui l'ont chassé du pouvoir en 1990. Il a donc choisi de faire de ses anciens ennemis ses courtisans et de monter sur leur dos pour s'enrichir. Mais cette politique a ses limites. En faisant des promesses à droite et à gauche, en concluant des accords qu'il ne respecte qu'à moitié, il accumule de la dynamique sous ses pieds.

Au lendemain de son discours du 11 janvier, deux hommes ont criblé de balles la voiture où avait pris place la sœur de René Préal, la blessant grièvement et tuant son chauffeur. Des voix se sont élevées au sein de La Famille Lavalas pour accuser l'OPL, mais heureusement René Préal ne les a pas écoutées. Qui a commandité cet attentat ? Dans quel but ? Des réponses à ces questions jetteraient certainement une lumière crue sur les coulisses de la crise haïtienne. ■

## Nouvelles du mouvements ouvrier et de l'Internationale

### Turquie

#### Déclaration du CEI de la IV<sup>e</sup> Internationale après l'enlèvement d'Abdullah Öcalan

Le Comité exécutif international (CEI) de la IV<sup>e</sup> Internationale condamne avec force les gouvernements européens qui sont responsables, avec les dirigeants américains et israéliens, de l'enlèvement du dirigeant du PKK, Abdullah Öcalan, et de son renvoi en Turquie — pays qui criminalise le combat politique, pratique la torture et maintient la peine de mort dans sa législation. L'Union européenne a fermé ses yeux devant le sort du peuple kurde, alors que "la communauté internationale" prétend s'occuper du peuple kosovar au nom des libertés et des droits démocratiques. La défense de la cohésion de l'OTAN et la préservation des puissants intérêts économiques des USA ont prévalu sur les droits de l'homme et la sur Convention sur les réfugiés.

Cette politique cynique a provoqué de violents affrontements, y compris dans toutes les grandes villes européennes. Elle a aidé le régime turc à aggraver la répression dont sont aussi victimes, depuis des années, des milliers de citoyens turcs : activistes des droits de l'homme, des militants syndicaux et politiques, des parlementaires, des journalistes et des artistes, ainsi que les militants kurdes.

Il faut oeuvrer pour :

- le respect des droits de l'homme (abolition de la peine de mort) et la suppression de tous les articles antidémocratiques et répressifs contre la liberté d'opinion et d'organisation, notamment les lois dites "anti-terroristes" ;
- la libération et l'amnistie pour tous les prisonniers politiques, turcs et kurdes ;
- dans la région kurde, la liquidation de toutes les unités spéciales de guerre, ainsi que la suppression des "gardiens du village" ; suppression de la loi d'urgence ; possibilité de retour de tous ceux qui ont été chassés

de leur village avec octroi d'indemnités pour leurs pertes matérielles ;

- la reconnaissance du droit du peuple kurde de déterminer son propre sort.

### Sri Lanka

#### Solidarité en défense de la démocratie

La campagne électorale pour l'élection du conseil provincial de Wayamba (Nord-Ouest de l'île de Ceylan) a été marquée par la violence et la fraude électorale (cf. *Inprecor* n° 432 de février 1999). Les dirigeants du Front de la Nouvelle Gauche (NLF, dont fait partie le NSSP, section srilankaise de la IV<sup>e</sup> Internationale) ont été blessés par des sbires se réclamant de l'Alliance populaire (People's Alliance, PA) actuellement au gouvernement, à Pannala, une réunion électorale du Front de libération du peuple (JVP) fut attaquée par des commandos de PA.

Trois organisations srilankaises — le Front de la Nouvelle Gauche, le Front de libération du peuple et le Front uni musulman de libération — ont constitué une alliance démocratique et exigent l'annulation de ces élections et l'organisation des élections démocratiques. Elles rappellent que le gouvernement de l'Alliance populaire avait gagné les élections en promettant de mettre fin à la fraude et de rétablir la démocratie au Sri Lanka.

Elles s'adressent à tous les démocrates de part le monde pour qu'ils appuient leur exigence du rétablissement de la démocratie au Sri Lanka et de l'organisation des élections justes dans la province de Wayamba. Les pétitions doivent être adressés à : Chandrika Bandaranaike Kumaratunge, Présidente de la République Socialiste Démocratique du Sri Lanka, Presidential Secretariat, Colombo 1, Sri Lanka, Fax : ++941 333 703. Les copies doivent parvenir au NSSP, Fax : ++941 334 822 ou ++94 74 713 308.

# Banque mondiale et OCDE contre le monde du travail

par  
Éric Toussaint\*

À l'heure où se déroulent de nouvelles négociations sur l'Accord Multilatéral sur les Investissements, il est utile de se pencher sur les conceptions développées depuis des années par la Banque mondiale (BM) et l'Organisation de Coopération au Développement Économique (OCDE) (1) en ce qui concerne le monde du travail. Il y a de quoi être très vigilant.

La BM recommande d'assouplir les réglementations du marché du travail. Elle a consacré, en 1995, l'entièreté de son Rapport sur le Développement dans le Monde à la question du monde du travail sous le titre *Le monde du travail dans une économie sans frontières* (2). Ce rapport ne comprend pas que des propos nuancés, au contraire : « *La recherche d'une plus grande mobilité des travailleurs conduira souvent à appliquer des mesures qui permettront au processus de destruction d'emplois — lequel comprendra des licenciements dans le secteur public — de suivre son*

*cours* » (sic !) (3).

Pour la BM, il n'est pas question de mettre en place ou de maintenir des indemnités de chômage sur une période prolongée. Ces dernières sont à son avis une source de chômage. La BM donne d'une « *politique du marché de travail volontariste* » la définition suivante : « *Politique qui vise à aider les chômeurs à retrouver un travail ou à améliorer les perspectives d'avenir de ceux qui travaillent ; cela comprend l'aide à la recherche d'un travail, la formation et les initiatives de créations d'emplois* ». Au contraire, « *une politique passive vise à soutenir le niveau de vie de ceux qui ne travaillent pas au moyen d'aides monétaires ou autres* » (4).

Concernant les salaires, la BM se prononce sans équivoque pour la suppression du salaire minimum dans les pays du Tiers Monde. Elle part du postulat suivant : là où le salaire minimum existe, il est « *trop élevé par rapport au revenu du pays et aux autres salaires, de sorte que même une légère augmentation réduirait l'emploi* » (5). La conclusion est sans appel : « *L'institution du salaire minimum peut avoir son utilité dans les pays*

*industriels, mais elle est difficile à justifier dans des pays à revenu faible ou intermédiaire* » (6).

## Syndicats

Selon la BM, les syndicats accentuent les « *privilèges* » des travailleurs et en conséquence, « *faussent le jeu de la répartition des revenus* » au détriment de la « *multitude de ceux qui forment la population active du secteur informel et du secteur rural* » (7).

## « Good governance »

A partir du début des années 1990, après que l'application des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) ait mené à plusieurs reprises à des révoltes populaires dans plusieurs pays du tiers monde, la *good governance* (bonne gestion gouvernementale) devient un thème qu'aborde systématiquement la BM. En effet, les autorités du pays qui appliquent le PAS perdent de leur légitimité aux yeux du peuple dans la mesure où elles apparaissent comme abandonnant leur autonomie face aux institutions financières internationales. La BM répond à cette situation en se dédouanant et en mettant sur le compte des défauts des régimes en place la responsabilité des troubles populaires. Le thème de la bonne gestion gouvernementale devient un instrument supplémentaire de sujétion des pays endettés.

En réalité, développer la bonne gestion gouvernementale n'implique nullement la démocratie, elle implique la mise en œuvre de politiques permettant d'obtenir le consentement des opprimés. Dans de nombreux cas, le discours sur la bonne gestion gouvernementale dissimule mal une pratique qui vise à renforcer le pouvoir

\* Éric Toussaint est auteur de *La Bourse ou la Vie. La Finance contre les peuples*, Éditions Luc Pire, CADTM, Syllepse, CETIM, 1998.

1. L'OCDE regroupe les quinze membres de l'Union Européenne auxquels s'ajoutent la Suisse, la Norvège, l'Islande ; en Amérique du Nord, les USA et le Canada et, en Asie-Pacifique, le Japon, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Depuis 1994, trois pays du Tiers Monde ont fait leur entrée dans l'OCDE : la Turquie, candidate à entrer également dans l'Union Européenne, le Mexique qui forme l'ALENA avec ses deux voisins du Nord, la Corée du Sud (décembre 1996). Depuis 1995, se sont ajoutés 3 pays de l'ancien bloc de l'Est européen : la République tchèque, la Pologne et la Hongrie. L'évolution récente de la composition de l'OCDE reflète bien la configuration de la Triade, à savoir les trois

pôles centraux États-Unis (+ Canada) - Europe occidentale - Japon (plus Australie) et leur périphéries respectives. Pays membres de l'OCDE en 1998 : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Corée du Sud, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Luxembourg, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Turquie.

2. BM, Washington, 1995. Site internet : <www.worldbank.org>.

3. BM, 1995, p. 8.

4. BM, 1995, p. VIII.

5. BM, 1995, p. 88.

6. BM, 1995, p. 93.

7. BM, 1995, p. 95.

exécutif et à affaiblir les mouvements sociaux. C'est ce que prouve parfaitement le document qui suit : l'OCDE y donne des conseils aux gouvernants de manière à ce qu'ils puissent appliquer des mesures antisociales.

### Le vade mecum de l'OCDE

Dans un document destiné aux gouvernements, Christian Morriison, fonctionnaire de l'OCDE, prodigue ses recommandations. C'est effarant. En voici des extraits.

Précisions sur le but du rapport intitulé *La faisabilité politique de l'ajustement* (8) : « Le Centre de Développement s'efforce d'identifier et d'analyser les problèmes qui vont se poser à moyen terme aussi bien pour les pays membres de l'OCDE que les pays non membres, et d'en dégager des lignes d'action pour faciliter l'élaboration de politiques adéquates. Cette série des Cahiers de politique économique présente les résultats des travaux de recherche du Centre et est destinée plus particulièrement aux responsables politiques et aux décideurs concernés par les recommandations qui y sont faites.

Les politiques de stabilisation économique et d'ajustement peuvent provoquer des troubles sociaux, voire mettre en péril la stabilité des pays. Dans ce Cahier de politique économique sont analysées les conséquences politiques de tels programmes. Il ressort de cinq études de cas approfondies et de deux échantillons importants de pays, en Amérique latine et en Afrique, que les coûts politiques en termes de grèves, de manifestations ou d'émeutes sont très différents d'une mesure de stabilisation à l'autre. Ces recherches ont permis de définir et de préciser les caractéristiques d'un programme de stabilisation politiquement optimal qui, pour un même résultat, minimise les risques politiques. » (9)

« En cas d'ajustement, un gouvernement peut compenser la baisse de popularité due aux réductions de dépenses par la répression en cas de troubles, mais elle entraîne de nombreux coûts (dépendance accrue à l'égard de l'armée ou réactions négatives

à l'étranger). » (10)

### Le plus facile à imposer

« Les coupures dans les budgets d'investissement ne suscitent habituellement aucune réaction, même lorsqu'elles sont très sévères : moins 40% au Maroc en trois ans, moins 40% en Côte d'Ivoire en deux ans, moins 66% au Venezuela de 1982 à 1985 et moins 60% aux Philippines en deux ans. » (11)

### Erreurs à éviter

« Un programme qui toucherait de façon égale tous les groupes (c'est-à-dire qui serait neutre du point de vue social) serait plus difficile à appliquer qu'un programme discriminatoire, faisant supporter l'ajustement à certains groupes et épargnant les autres pour qu'ils soutiennent le gouvernement. »

### Monopole sur l'exécutif, le législatif et les syndicats

« En cas d'épreuve, le poids politique exceptionnel d'un chef d'État représente un capital déterminant pour le succès de l'ajustement. Certes, les gouvernements ont toujours de réelles capacités de résistance grâce aux forces de l'ordre. Mais lorsque l'émeute risque de faire vaciller le régime, l'autorité du chef de l'État est un atout très important. Ce fut le cas au Maroc comme en Côte d'Ivoire et au Venezuela : le Président avait cette autorité en 1990 parce que le même parti contrôlait la présidence, le Parlement et le principal syndicat. » (12)

### Affaiblir le syndicalisme

« Si les salariés des entreprises parapubliques sont bien organisés, ils peuvent s'opposer efficacement à la décision du gouvernement [de privatiser ou de licencier massivement, ndlr]. Toute politique qui affaiblirait ces corporatismes [à noter que Morriison utilise le terme "corporatisme" pour désigner manifestement le mouvement syndical, ndlr] serait souhaitable : d'un point de vue économique, cela éliminerait des entraves à la croissance et, politiquement, le gouvernement gagnerait une liberté d'action qui peut lui être précieuse en période d'ajustement. On objectera que cette

politique soulèvera des résistances mais il vaut mieux que le gouvernement livre ce combat dans une conjoncture économique satisfaisante qu'en cas de crise lorsqu'il est affaibli. » (13)

### Mesures à éviter

« Beaucoup d'habitants des bidonvilles ou des quartiers pauvres ressentent un sentiment de frustration et d'exclusion par rapport au reste de la population urbaine. Dès lors le saccage et le pillage des magasins dans les quartiers aisés leur permet d'exprimer ce sentiment. Si une mesure de stabilisation — la coupure des subventions par exemple — entraîne une hausse soudaine des prix des denrées courantes, ces populations vont réagir en manifestant avec violence leur désespoir. En effet, cette mesure réduit brutalement leur niveau de vie déjà très bas et arrivés à ce point, les pauvres n'ont plus rien à perdre. » (14)

### Grève des enseignants : pas dangereux mais...

« La grève des enseignants n'est pas, en tant que telle, une gêne pour le gouvernement mais elle est indirectement dangereuse puisqu'elle libère la jeunesse pour manifester. » (15)

### Diviser pour régner

« On peut supprimer des primes dans certaines administrations en suivant une politique discriminatoire pour éviter un front commun de tous les fonctionnaires. Évidemment, il est déconseillé de supprimer les primes versées aux forces de l'ordre dans une conjoncture difficile où l'on peut en avoir besoin. » (16)

« Rien n'est plus dangereux politiquement que de prendre des mesures globales pour résoudre un problème macro-économique. Par exemple, si l'on réduit les salaires des fonctionnaires, il faut les baisser dans tel secteur, les bloquer en valeur nominale dans un autre et même, les augmenter dans un sec-

8. Morriison, OCDE, 1996. Site internet : <www.oecd.org>.

9. Morriison, 1996, p. 3.

10. ibidem, p. 9.

11. ibidem, p. 17.

12. ibidem, p. 18.

13. ibidem, p. 23.

14. ibidem, p. 26.

15. ibidem, p. 29.

16. ibidem, p. 30.

teur-clé du point de vue politique. » (17)

### Mesures faciles à prendre

« On peut recommander de nombreuses mesures qui ne créent aucune difficulté politique. Pour réduire le déficit budgétaire, une réduction très importante des investissements publics ou une diminution de fonctionnement ne comportent pas de risque politique. Si l'on diminue les dépenses de fonctionnement, il faut veiller à ne pas diminuer la quantité de service, quitte à ce que la qualité baisse. On peut réduire, par exemple, les crédits de fonctionnement aux écoles ou aux universités, mais il serait dangereux de restreindre le nombre d'élèves ou d'étudiants. Les familles réagiront violemment à un refus d'inscription de leurs enfants, mais non à une baisse graduelle de la qualité de l'enseignement et l'école peut progressivement et ponctuellement obtenir une contribution des familles ou supprimer telle activité. Cela se fait au coup par coup, dans une école mais non dans l'établissement voisin, de telle sorte que l'on évite un mécontentement général de la population. » (18)

### Pour un pouvoir fort

« Pour qu'un gouvernement ait la marge de manœuvre nécessaire pour ajuster, il doit être soutenu par un ou deux grands partis majoritaires et non par une coalition de petits partis, ce qui conduit à préférer le scrutin uninominal au scrutin proportionnel pour l'élection du parlement (ou pour le moins à conseiller une combinaison des deux modes de scrutin). D'autres moyens permettent de renforcer l'exécutif comme la possibilité de pouvoirs spéciaux temporaires ou un contrôle ex post par le pouvoir judiciaire, afin d'éviter que des juges puissent bloquer ex ante l'application du programme. Le référendum peut être une arme efficace pour un gouvernement dès lors qu'il en a seul l'initiative. » (19).

On le voit, la Banque mondiale comme l'OCDE sont des institutions au service du Capital qui, depuis des années, fourbissent leurs armes contre les travailleurs, le mouvement syndical et les opprimés en général. ■

17. ibidem, p. 31.

18. ibidem, p. 30.

19. ibidem, p. 34.

### Corée du Sud

#### Emprisonnés pour leurs idées

Il ne fait pas bon avoir des idées socialistes en Corée du Sud. Déjà en 1993, et à nouveau en 1994-95, le gouvernement avait emprisonné des militants d'une organisation marxiste, les Socialistes Internationaux de Corée du Sud (ISSK), liée au courant du Socialist Workers Party britannique (SWP, dirigé par Tony Cliff). Cho Il-bung, le dirigeant le plus connu de ISSK, faisait partie des victimes de la répression. Il était accusé d'avoir publié des livres socialistes en coréen, parmi lesquels les ouvrages d'Alexandra Kollontaï, de Hal Draper, de Tony Cliff, d'Alex Callinicos. Adopté par Amnesty International comme prisonnier de conscience, Cho Il-bung fut finalement libéré.

On aurait pu croire que sous la présidence de Kim Dae-jung, ex-oppo- sant du régime militaire, souvent persécuté par les autorités réactionnaires sud-coréennes, élu en décembre 1997, les choses se passeraient autrement. Cependant, Kim Dae-jung s'est allié avec ses anciens ennemis, les militaires et les chefs des conglomérats capitalistes (les "chaebols"), et est passé du côté de l'ordre conservateur. C'est ainsi qu'on a vu la répression tomber à nouveau sur des syndicalistes, des étudiants et des militants socialistes. Le 7 mai 1998, plusieurs raids de la police secrète ont abouti à l'arrestation de 26 membres de l'ISSK, pour la plupart des jeunes étudiants et ouvriers âgés de 20 à 32 ans. Ils sont accusés de « crimes contre la sécurité de l'État », tels que : organiser un débat politique, publier des livres "subversifs", vendre des journaux qui critiquent la politique économique du gouvernement et ainsi de suite. Par exemple, Park Hyo-geun, âgé de 31 ans, est accusé d'avoir organisé, dans une salle de l'Université de Séoul un débat sur « les leçons du mouvement syndical démocratique depuis 1987 ». Les militants de l'ISSK sont aussi

accusés de « travailler pour un État ennemi », à savoir la Corée du Nord, ce qui est parfaitement ridicule, considérant la position radicalement critique de leur courant politique envers ce type de régime, qu'il caractérise comme étant « une forme de capitalisme d'État ».

Le 10 juin 1998, lors d'une visite aux États-Unis, le président Kim Dae-jung a déclaré devant le Congrès américain : « La Corée va devenir un des meilleurs pays du monde pour que les investissements internationaux puissent faire des affaires en liberté et en sécurité ». Tout un programme... Deux jours plus tard, lors d'une conférence à l'Université de Stanford, il fut interrogé par des étudiants sur les raisons du maintien en prison des militants socialistes coréens. Sa réponse est assez révélatrice d'une certaine conception de la "démocratie" : « Jusqu'ici ils n'ont donné aucune indication qu'ils sont prêts ou désireux de changer leurs convictions. Je pense que n'importe quel pays voudra maintenir en prison ce genre de personnes ». C'est donc pour le refus d'abandonner leurs idées et leurs convictions qu'on les garde en prison !

Le gouvernement se réfère à la loi de sécurité nationale, établie en 1960, en pleine guerre froide, pour légitimer sa politique répressive et antidémocratique. Selon Amnesty International, « cette loi est utilisée pour transgresser les droits de liberté d'expression et d'association. Les autorités en font usage pour mettre en prison des gens qui sont en désaccord avec leurs vues politiques en arguant qu'ils constituent une menace pour la sécurité de l'État ». En fait, tout opposant peut être accusé d'être un « agent de la Corée du Nord ».

Tout cela se passe pendant que le pays est mis en coupe réglée par le Fonds monétaire international, qui impose une politique d'austérité et de « dégraissage de la main d'œuvre redondante ». Après une grève de deux jours les 1 et 2 mai 1998, le gouvernement a ouvert un procès cri-

minel contre 143 membres de la KCTU, la Confédération syndicale coréenne. Et quelques jours après, ce sont 430 manifestants étudiants qui ont été emprisonnés.

Une campagne internationale s'est mise en place pour défendre les socialistes sud-coréens. Un appel international de personnalités connues a été publié par le *New York Times*. Il faut espérer que la pression de l'opinion publique coréenne et internationale obligera le gouvernement du président Kim Dae-jung à tenir les promesses de démocratisation qui lui ont permis d'être élu en 1997, en libérant tous les syndicalistes, étudiants et militants socialistes emprisonnés.

Michael Löwy

● Pour plus d'informations on peut contacter le *Comitee to Defend South Korean Socialists*, 1, Bloomsbury Street, London WC1B 3QE, Grande Bretagne.

### Les Nôtres

#### May Wickramasuriya (Sri Lanka)

Après trois ans de lutte contre la maladie, notre camarade May Wickramasuriya, secrétaire du Ceylon Mercantile, Industrial and General Union (CMU), principal syndicat sri-lankais, est morte à Colombo. Cinq mille personnes assistaient à ses funérailles le 16 Décembre 1998.

May avait été la première femme élue au comité exécutif de la CMU en 1953, devenant aux côtés de son compagnon Bala Tampoe, la dirigeante la plus connue de la CMU. Elle était aussi une militante de longue date de la IV<sup>e</sup> Internationale.

« Au début de mon engagement — racontait-elle — j'étais souvent la seule femme aux manifestations du 1 Mai. Les badauds me montraient du doigt : "Regardez, il y a une femme !" ». Elle fut la première femme à négocier directement avec la Fédération patronale de Ceylan au nom des travailleurs.

[J. M.]

# Fondation du PRT-P

La gauche révolutionnaire et populaire aux Philippines a été longtemps hégémonisée par le courant maoïste. Sa principale organisation, le Parti communiste de Philippines (PCP) avait été fondé en 1968 sous l'impact de la Révolution culturelle en Chine. Ce parti est entré en crise au milieu des années 1980, lorsqu'il s'avéra incapable d'adapter son orientation à la nouvelle situation politique marquée par la montée du mouvement de masse urbain, puis la chute de la dictature de Ferdinand Marcos. En 1992-1993, la direction du PCP autour de José Maria Sison a refusé d'organiser le second congrès du parti (le premier remontant à 1968) et de débattre du changement d'orientation. Un double processus d'expulsions et de scissions s'est engagé, plusieurs organisations régionales et divers commissions nationales rompant avec la direction.

Les scissions ont notamment concerné les structures régionales du parti à Mindanao Central (au sud de l'archipel), dans les Visayas (au centre de l'archipel) et dans la capitale (Manila-Rizal). A partir de ce moment ces organisations ont entamé un processus de discussion avec l'ensemble des composantes issues du PCP, en vue d'une fusion, tout en tissant des liens avec d'autres forces populaires — telle l'organisation socialiste indépendante BISIG — non issues de l'éclatement du PCP.

Le Parti révolutionnaire des travailleurs - Philippines (PRT-P) fondé en 1998 est le plus large regroupement réussi issu de ces discussions. Sa fondation, rendue possible en parti-

● *En quoi votre stratégie révolutionnaire diffère-t-elle du passé maoïste ?*

**Jona** : Auparavant, c'était la lutte armée qui déterminait tout le reste. Nous avions une conception rigide des étapes militaires, copiée sur les écrits de Mao Tsétoung. Nous essayions d'imposer les développements politiques selon notre schéma des étapes : défensive, prolongée, offensive et révolution. Maintenant, nous avons un cadre stratégique plus flexible. Nous ne forçons plus les développements dans ce cadre militaire.

**Harry** : Nous pensons que l'accumulation de force militaire se traduirait par une accumulation de potentiel révolutionnaire. Nous réalisons maintenant que c'est l'inverse qui est vrai. Les développements révolutionnaires ne dépendent pas uniquement de la force armée. Il existe aussi de nombreux facteurs influençant l'essor ou le recul de la conscience révolutionnaire et des mobi-

lisations.

Nous reconnaissons maintenant l'importance des mouvements de masse ouverts, du travail électoral et même des activités parlementaires. L'importance de ces facteurs varie selon la localisation et le temps. Un autre élément essentiel est le développement et la consolidation des organes de pouvoir politique des opprimés tels que l'auto-gouvernement territorial des peuples indigènes dans les régions de Mindanao où opère notre guérilla.

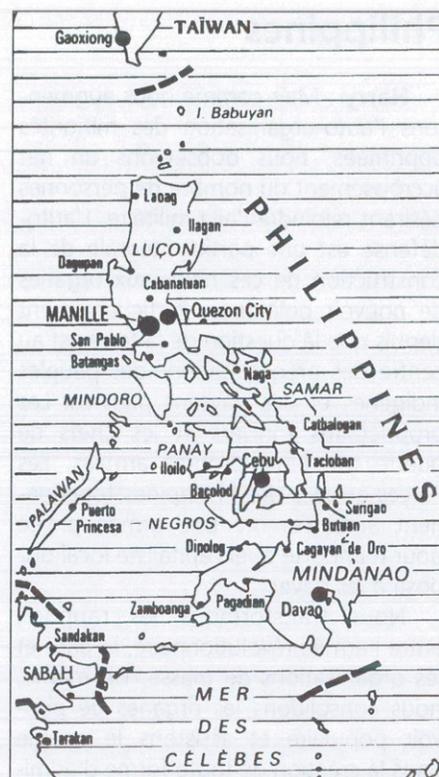
● *Ceci doit signifier de grands changements pour votre branche armée ?*

**Harry** : Nos forces armées (l'Armée Révolutionnaire Proletarienne, ARP) jouent désormais un rôle défensif. Elles font un travail de police, défendent les gains réalisés dans les zones où nous sommes relativement forts. Auparavant, nous avions assujéti nos intérêts politiques à nos objectifs militaires. Nous

culier par le rapprochement des positions des organisations de Mindanao et de Visayas, ne met pas fin au processus de regroupement, qui se poursuit toujours (comme se poursuit la crise du PCP, très affaibli aujourd'hui, après de nouvelles scissions en 1998).

Au cours des cinq dernières années, les groupes qui formèrent le nouveau parti se sont éloignés de manière décisive de leurs origines mao-staliniennes et ont développé une forme dynamique et pluraliste de marxisme révolutionnaire. Le PRT-P a décidé de demander le statut d'observateur permanent au sein de la IV<sup>e</sup> Internationale. Nous avons demandé à trois représentants du PRT-P — Harry, de la direction nationale, Ricardo, du secrétariat national et Jona, de la direction régionale de la capitale Manille — de présenter leur parti.

[J. M.]



attaquons surtout pour capturer des armes, sans considération des conséquences pour les populations locales. Maintenant, nous choisissons nos objectifs bien plus soigneusement, par exemple des chefs militaires ou des propriétaires fonciers particulièrement réactionnaires.

**Jona** : Nos troupes s'ajustent avec soin à leur nouveau rôle. Auparavant, nous faisons tout ce que nous pouvions pour donner l'impression d'une guerre civile entre le peuple et le pouvoir. Nous disions alors que l'armée révolutionnaire était le produit du mouvement de masse, mais elle ne l'était pas. En fait, le facteur essentiel pour le recrutement était la réaction populaire devant la nature fasciste du régime. Ce n'est plus le cas.

**Ricardo** : Nous réorientons et réorganisons la branche armée. Nous essayons de la consolider. Nous voulons que l'armée soit au service du mouvement de masse et non le contraire.

**Harry** : Mais comme nous augmentons l'auto-organisation des minorités opprimées, nous observons un net accroissement du nombre de personnes désirant rejoindre l'aile militaire. L'auto-défense est une partie intégrale de la construction de ces nouveaux organes de pouvoir politiques. Particulièrement depuis que la question de la terre est au centre des préoccupations des peuples indigènes et des paysans pauvres. Les propriétaires fonciers et les chefs de guerre ont leurs propres armées. Les Forces armées des Philippines fonctionnent aussi comme une armée privée pour n'importe quel capitaliste local disposé à les payer.

Nous transformons les rapports entre l'armée révolutionnaire, le parti et les organisations de masse. De même, nous consolidons les organes de pouvoir populaire et assistons le peuple dans la création de toute forme d'administration.

L'armée révolutionnaire se distingue du parti mais elle répond aux organes d'auto-gouvernement. Ces organes prennent soin du recrutement et des familles des combattants. Ceci libère le parti d'un lourd fardeau organisationnel. Celui-ci peut alors se concentrer sur la formation idéologique des guérillas. Il aide aussi en donnant une orientation globale et une direction politique à la lutte.

### ● *A propos du travail de masse ?*

**Harry** : La révolution ne signifie pas uniquement détruire l'État réactionnaire. Nous avons besoin de commencer à construire l'alternative comme les organes de pouvoir populaire. Construire la révolution nécessite de semer en même temps que d'avancer. Les marxistes, comme nous-mêmes, doivent combiner leur travail avec celui fait par les ONG de développement, les organisations populaires et les églises.

Nous avons commencé à développer un travail électoral et parlementaire. Nous sommes une organisation clandestine, nos candidats se présentent donc sur d'autres listes plus larges. Nous soutenons aussi activement des candidats progressistes extérieurs à nos rangs. A Mindanao, nous présentons des listes communes avec un Front de Libération Moro.

Depuis les dernières élections, nos représentants et contacts parlementaires ont été capables d'orienter l'aide au développement vers les régions où les organisations populaires sont fortes

et même quelquefois vers des municipalités où l'autorité locale est révolutionnaire ! A ce jour, cette combinaison de travail parlementaire et extraparlémentaire a été un facteur positif pour l'amélioration continue de la vie des populations.

**Ricardo** : Les stratégies de développement alternatif sont au centre de notre programme transitoire, de la stratégie du parti qui consiste à combiner des réformes concrètes avec des revendications qui portent le mouvement populaire en avant.

Le gouvernement a une stratégie officielle de développement "Philippines 2000". Nous ne pouvons pas simplement la dénoncer comme une stratégie néo-libérale. Nous avons besoin de proposer des alternatives adéquates pour les besoins courants des populations et les ressources disponibles. Tous les aspects de notre travail révolutionnaire doivent être cohérents avec ce programme transitoire.

La réforme agraire est au centre de nos propositions pour un système agricole rationnel. Ces propositions sont adressées particulièrement aux organes de pouvoir populaire ou aux organisations représentant les pauvres ruraux comme les travailleurs des plantations de sucre et de banane.

Nous sommes en train de consulter les mouvements de masse à propos des questions prioritaires pour nous dans les prochains changements constitutionnels et les élections. Nous espérons élaborer un programme législatif et constitutionnel qui guidera tout notre travail en ce domaine. Ce n'est pas seulement une question de propagande : il peut déjà être appliqué et nous le ferons là où nous sommes suffisamment forts.

### ● *Quels sont vos principaux succès récents ?*

**Harry** : Nous avons passé cinq ans à essayer d'analyser nos erreurs et de nous purifier du poison mao-stalinien. La grande scission du Parti Communiste a été le début d'un long et pénible processus pour "repenser et rééquiper". Les groupes du parti ont travaillé de manière isolée. Cependant, lorsque nous sommes entrés dans la phase pré-parti et avons finalement fondé le parti, nous avons réalisé que nous avions tous suivi le même processus.

Le parti mao-stalinien est toujours fort. A Mindanao, nous sommes plus ou moins entourés de zones qu'ils contrôlent. Ils sont très hostiles envers nous.

Notre existence est donc déjà un de nos plus grands succès.

En fait, comme nous développons la nouvelle base idéologique pour un parti des travailleurs refondé, nous avons trouvé une nouvelle force interne. Bien que le "big bang" de 1992-93 ait coûté cher, nous avons réussi à élargir le courant qui rejette la ligne mao-stalinienne.

Après avoir été confinés pendant des années dans un schéma étroit et dogmatique et dans une culture politique antidémocratique, nous pouvons maintenant définir notre propre projet dans une atmosphère ouverte et dynamique. Ceci est extrêmement vivifiant.

**Ricardo** : Nous avons maintenant le parti que nous voulons. Les différents groupes qui se sont rassemblés pour former le nouveau parti sont arrivés à un consensus sur des documents de base couvrant tous les secteurs de notre activité et traitant des forces et faiblesses de notre propre histoire.

Nous avons consolidé un parti national avec une base dans les trois principaux groupes d'îles : Luzon, Visayas et Mindanao. De nombreux autres groupes ayant scissionné du Parti Communiste sont en phase pré-parti ou alors confinés dans une région particulière du pays.

### ● *Et vos principales faiblesses ?*

**Ricardo** : Nous sommes toujours en train de consolider et d'approfondir la nouvelle conscience dont nous avons parlé. Nous avons besoin de "rehausser" la compréhension au niveau des cadres et de propager les nouvelles idées au niveau de notre base de masse. Transformer un parti maoïste avec trente ans de stratégie de "guerre populaire prolongée" est une tâche énorme.

**Jona** : Nous avons l'habitude de nous considérer comme un parti monolithique et hégémonique, intervenant comme la boussole pour l'ensemble de la gauche. Le mouvement communiste des Philippines est confronté à une nouvelle période. Il existe de nombreuses organisations radicales et révolutionnaires, certaines sont maoïstes d'autres proches de notre propre pensée.

Il reste à voir comment ces groupes vont travailler ensemble. Le parti maoïste reste toujours le plus important — même s'il continue à scissionner. Parmi ceux qui rejettent la ligne maoïste, nous passons d'une phase de fragmentation à une phase de regroupement.

**Harry** : Le processus de consolida-

parti sont maintenant stabilisées. Nous avons besoin de regarder chaque secteur d'action, de créer les réseaux entre les camarades des différentes régions, d'articuler une stratégie nationale et disséminer la meilleure pratique et les idées nouvelles. Dans certaines zones, notre travail syndical est bien développé. Dans d'autres, comme Visayas, il l'est moins.

La faiblesse du nouveau parti deviendra apparente alors que nous essayons d'intervenir dans les différents secteurs et régions. Comme l'a dit Jona, le pluralisme est un nouveau phénomène dans le mouvement communiste des Philippines. La question de ce pluralisme, au sein et à l'extérieur du nouveau parti, peut représenter un grand défi pour nous.

Dans la vision maoïste, les organisations sectorielles étaient davantage des courroies de transmission avec une politique uniforme et appliquée d'en haut. Nous avons maintenant trois différentes organisations de jeunesse du parti dans les trois principales îles du pays. Comment unifions-nous ces groupes ? Formeront-ils une même organisation ou une fédération large ?

● *Existe-t-il un fossé des générations dans le nouveau parti ?*

**Jona** : Je ne le pense pas. Il y a eu un élan continu dans le mouvement révolutionnaire. La chute de la dictature Marcos a signifié l'assouplissement de certains des éléments fascistes de l'État. Il n'y a pas eu de changements radicaux dans le système éducatif par exemple. Il existe un espace démocratique plus large mais les problèmes fondamentaux auxquels est confrontée la population sont les mêmes. Le recrutement aux groupes communistes s'est donc maintenu malgré les changements.

**Harry** : Il y a peut-être eu une sorte de fossé entre les générations. Après la chute de la dictature Marcos, de nombreux camarades sont retournés de manière enthousiaste aux secteurs d'action légale. Parmi ceux-ci, une pensée institutionnalisée s'est développée. Ceux qui travaillaient dans les ONG sont de manière croissante devenus préoccupés par leur propre carrière. Les services qu'ils fournissaient devenaient de manière croissante bureaucratiques. Certains ont ainsi rejoint les classes moyennes. D'autres ont été contrariés par le niveau de travail pour le parti que nous attendions d'eux. Certains sont devenus des éléments anti-parti.

Lorsque le grand débat sur la démocratie a surgi au sein du Parti Communiste, ces gens ont saisi cette chance pour abandonner l'activité politique. Ils rejetèrent l'orientation maoïstalinienne mais également toute alternative que ces courants, comme nous même, proposaient !

Au cours des cinq dernières années, de nombreux parmi les plus cyniques ou désillusionnés ont abandonné. Heureusement, le nouveau parti sera capable d'assurer une intervention plus sérieuse et coordonnée dans les ONG et les sphères institutionnelles. Nous avons cependant perdu des camarades au cours de ce processus.

● *Quelles sont les perspectives pour une plus grande coopération à gauche ?*

**Harry** : Le développement interne du parti reste la question essentielle. Pouvons-nous ouvrir notre propre organisation et devenir réellement désireux de travailler avec d'autres ? Pouvons-nous accepter que d'autres groupes soient meilleurs que nous dans un certain secteur de travail ? Après tout, nous étions formés à penser que nous étions les meilleurs, que nous possédions la ligne correcte. Comment désapprendre ce type de pensée ? C'est un processus très pénible.

Un certain nombre de facteurs externes amènent l'ensemble des groupes de gauche à envisager une plus grande coopération. Aucun d'entre nous n'est assez fort, nous-mêmes y compris, pour intervenir dans la convention constitutionnelle de 1999. Nous devons travailler ensemble si nous voulons stopper le gouvernement et son approbation du nouvel « Accord des Forces Visiteuses ». Cet accord permet aux États-Unis d'utiliser à nouveau les Philippines comme une base militaire massive d'intervention en Asie.

A Mindanao, notre aile armée entretient de bonnes relations avec un Front de Libération Moro. Nous sommes unis dans des campagnes multi-secteurs. Ils acceptent graduellement la nécessité d'un travail de masse à côté de la lutte armée, nous les aidons donc. Nous avons aussi un projet électoral.

Comme dans d'autres pays, il est souvent plus facile de travailler avec la gauche large qu'avec d'autres groupes révolutionnaire issus de notre passé commun dans le PCP. Bien que les courants anti-maoïstes soient encore très fluides, il existe toutes sortes d'irritants

et d'obstacles à une plus étroite coopération. Nous avons cependant été capables d'intégrer certains groupes juste avant notre congrès d'avril.

Maintenant que nous existons, les autres groupes pré-parti devront se positionner eux-mêmes en conséquence.

● *Qu'est-ce qui vous a rapproché de la Quatrième Internationale ?*

**Harry** : Nous avons abandonné le projet maoïste. Nous étions pleinement conscients que le projet révolutionnaire ne pouvait se limiter à un seul pays. Nous voulions nous lier à d'autres groupes révolutionnaires et progressistes de par le monde. A part la Quatrième Internationale, nous n'avons pas trouvé d'autre organisation jouant ce rôle nécessaire au niveau international.

**Ricardo** : L'Internationale a accumulé une richesse d'expérience de pays et périodes différents. Nous pouvons beaucoup apprendre en un court laps de temps en participant à ses discussions et programmes de formation. La tradition internationaliste pluraliste aide à élargir notre vision et représente un antidote à l'« unique et vraie » pensée qui dominait le PCP.

● *En rejoignant l'Internationale vous la changerez...*

**Harry** : Notre relation avec l'Internationale est symbiotique — les deux côtés échangent mutuellement et se transforment dans le processus.

Nous tiendrons notre second congrès juste avant que l'Internationale n'organise son propre congrès mondial. Les débats remonteront donc entre ces deux niveaux.

Concrètement, nous apportons une force à l'Internationale. Nous sommes un groupe large avec une longue histoire et une implantation solide dans notre pays. La Quatrième Internationale est faible en Asie. Nous pouvons y développer des réseaux avec des groupes révolutionnaires et radicaux.

Nous n'avons, bien sûr, pas d'objection à ce que l'Internationale maintienne des liens amicaux avec d'autres groupes aux Philippines partout où cela est utile.

Propos recueillis par  
Jean Dupont

Cet entretien a été publié dans *International Viewpoint* n° 307 de janvier 1999.

L'ARME DE LA CRITIQUE  
NE SAURAIT REMPLACER LA CRITIQUE DES ARMES.  
K. MARX

librairie  
La Brèche

9, rue de Tunis 75011 Paris  
tél : 01 43 67 63 57  
fax : 01 43 79 29 61  
ouvert : lundi 14h-20h  
mardi à samedi : 12h-20h  
métro Nation  
vente par  
correspondance  
Paris, province,  
étranger : envoi  
gratuit